



CBD



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
LIMITÉE

CBD/COP/14/L.1  
29 novembre 2018

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

### CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Quatorzième réunion  
Charm el-Cheikh, Égypte, 17-29 novembre 2018

#### PROJET DE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

##### INTRODUCTION

###### A. Renseignements généraux

1. Suite à l'invitation du gouvernement égyptien, qui a été accueillie favorablement par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (la Conférence des Parties) dans la décision [XIII/33](#), la Conférence des Parties a tenu sa quatorzième réunion à Charm el-Cheikh, en Égypte, du 17 au 29 novembre 2018, concurrentement avec la neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologique (le Protocole de Cartagena) et la troisième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et au partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (le Protocole de Nagoya).

###### B. Participation

2. Tous les États ont été invités à participer à la réunion. Y ont pris part les Parties à la Convention ci-après :... [*à compléter*].
3. Les États ci-après non Parties à la Convention étaient représentés : ... [*à compléter*].
4. Pour tous les autres participants, voir l'annexe I du présent rapport.

##### I. QUESTIONS D'ORGANISATION

###### Point 1. Ouverture de la réunion

###### *Allocutions liminaires*

5. La quatorzième réunion de la Conférence des Parties a été déclarée ouverte le 17 novembre à 11h00 par M. José Octavio Tripp Villanueva, Ambassadeur du Mexique en Égypte, au nom de M. Rafael Pacchiano Alamán, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique et président sortant de la Conférence des Parties.

6. Des allocutions liminaires ont été prononcées par Mme Yasmine Fouad, ministre de l'Environnement de l'Égypte et présidente de la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion (dénommée ci-après la présidente) ; Mme Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire

exécutive de la Convention sur la diversité biologique ; Mme Maria Fernanda Espinosa, présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, via vidéo ; et M. Abdel Fattah El Sisi, Président de la République arabe d'Égypte.

7. Dans son allocution, la présidente a parlé des résultats du débat de haut niveau, y compris la Déclaration de Charm el-Cheikh : Investir dans la biodiversité pour la population et la planète. Cette déclaration est diffusée dans le document CBD/COP/14/12 et le rapport du débat de haut niveau dans le document CBD/COP/14/12/Add.1.

8. Deux présentations vidéo ont été faites, la première sur l'intégration de la biodiversité, préparée par le gouvernement mexicain, la deuxième sur la biodiversité et son lien crucial avec la survie de l'humanité, préparée par le gouvernement égyptien. Des écoliers ont offert une prestation sur l'importance de la biodiversité.

9. À la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018, des déclarations ont été faites par Mme Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, via vidéo, et Mme Corli Pretorius, Directrice adjointe du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

10. Les représentants ont regardé deux films, un de la National Geographic Society et l'autre du Fonds mondial pour la nature (WWF), ainsi qu'un message vidéo de M. Paul McCartney.

11. Des déclarations d'ordre général ont été faites par les représentants de l'Argentine (au nom du Groupe de pays d'Amérique latine et des Caraïbes), du Canada (au nom d'un groupe de pays non alignés), de l'Union européenne et ses 28 États membres), du Bélarus (au nom des pays d'Europe centrale et orientale), du Rwanda (au nom du Groupe africain) et de la Malaisie (au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit).

12. Sont aussi intervenus les représentants de Indigenous Women's Biodiversity Network (IWBN), du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de CBD Alliance, du Global Youth Biodiversity Network (GYBN) et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politiques sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

13. Les allocutions liminaires sont résumées dans l'annexe II du présent rapport.

## **Point 2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

### *Adoption de l'ordre du jour*

14. À la 2<sup>ème</sup> séance plénière d'ouverture de la réunion, le 17 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté l'ordre du jour suivant sur la base de l'ordre du jour provisoire élaboré par la Secrétaire exécutive en consultation avec le Bureau (CBD/COP/14/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation.
3. Vérification des pouvoirs des représentants à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.
4. Questions en suspens.
5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties.
6. Rapports des réunions intersessions et des réunions régionales préparatoires.
7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention.
8. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020.
9. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement.
10. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique.

11. Gestion des connaissances et communication.
12. Mécanismes d'établissement, d'évaluation et d'examen des rapports nationaux.
13. Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles concernant les dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages, à la prévention des risques biotechnologiques, et à l'article 8j) et aux dispositions connexes.
14. Coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives.
15. Examen de l'efficacité des processus de la Convention et de ses protocoles.
16. Deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.
17. Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.
18. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques.
19. Article 8j) et dispositions connexes.
20. Gestion durable de la faune sauvage.
21. Biodiversité et changements climatiques.
22. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux.
23. Conservation et utilisation durable des pollinisateurs.
24. Planification spatiale, aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone.
25. Diversité biologique marine et côtière.
26. Espèces exotiques envahissantes.
27. Biologie synthétique.
28. Responsabilité et réparation (article 14, paragraphe 2).
29. Autres questions.
30. Adoption du rapport.
31. Clôture de la réunion.

#### *Organisation des travaux*

15. À la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018, la Conférence des Parties a décidé d'organiser les travaux de la réunion conformément à l'organisation des travaux proposée à l'annexe II du document CBD/COP/14/1/Add.2. En conséquence, la Conférence des Parties a décidé de mettre en place deux groupes de travail : le groupe de travail I présidé par M. Hayo Haanstra (Pays-Bas) et le groupe de travail II présidé par Mme Clarissa Nina (Brésil). Les groupes de travail et la plénière examineront les points inscrits à l'ordre du jour en accord avec la division des responsabilités proposée à l'annexe I du document.

16. À la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la Conférence des Parties a entendu des rapports sur l'état d'avancement des travaux des groupes de travail I et II.

17. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a entendu des rapports intérimaires présentés par les présidents des groupes de travail I et II.

#### *Travaux des groupes de travail de session*

18. Le groupe de travail I a tenu 13 réunions entre le 18 et le 28 novembre 2018. Le groupe de travail a adopté son rapport (CBD/COP/14/WG.1/L.1) le 28 novembre 2018.

19. Le groupe de travail II a tenu 18 réunions entre le 18 et le 28 novembre 2018. Le groupe de travail a adopté son rapport (CBD/COP/14/WG.2/L.1) le 28 novembre 2018.

*Manifestations parallèles*

20. Trois décernements de prix ont eu lieu pendant la quatorzième réunion de la Conférence des Parties. En outre, de nombreuses manifestations ont été organisées parallèlement à la réunion. De plus amples renseignements sur ces remises de prix et manifestations parallèles figurent à l'annexe IV du présent rapport.

*Élection du Bureau*

Élection du président

21. À la séance plénière d'ouverture de la réunion, le 17 novembre 2018, conformément à l'article 21 du règlement intérieur, la Conférence des Parties a élu par acclamation Mme Yasmine Fouad, ministre de l'Environnement de l'Égypte, présidente de la quatorzième réunion.

Élection des membres du Bureau autres que le président

22. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, 10 vice-présidents ont été élus par la Conférence des Parties à sa treizième réunion pour occuper la fonction de vice-présidents jusqu'à la clôture de la quatorzième réunion. Un membre du Bureau a été remplacé par la suite par la Partie concernée. Les représentants suivants ont occupé la fonction de vice-présidents de la quatorzième réunion de la Conférence des Parties :

M. Mohamed Ali ben Temessek (Tunisie)  
M. Samuel Ndayiragije (Burundi)  
Mme Elvana Ramaj (Albanie)  
Mme Elena Makeyeva (Biélorus)  
M. Randolph Edmead (Saint-Kitts-et-Nevis)  
Mme Clarissa Nina (Brésil)  
M. Hayo Haanstra (Pays-Bas)  
M. Basile van Havre (Canada)  
Mme K. Sisor (Palaos)  
M. Monyrak Meng (Cambodge)

23. À la 2<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 17 novembre 2018, à la suggestion du Bureau, la Conférence des Parties a décidé que M. Monyrak Meng (Cambodge) assumerait les fonctions de rapporteur de la réunion.

24. Conformément à l'article 21 du règlement intérieur, la Conférence des Parties a élu, à la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, les représentants suivants comme membres du Bureau pour un mandat commençant à la clôture de sa quatorzième réunion et expirant à la clôture sa quinzième réunion :

M. Melesse Maryo (Éthiopie)  
M. Eric Okoree (Ghana)  
Mme Elvana Ramaj (Albanie)  
Mme Teona Karchava (Géorgie)  
Mme Helena Jeffery Brown (Antigua- et-Barbuda)  
M. Carlos Manuel Rodriguez (Costa Rica)  
Mme Gabriele Obermayr (Autriche)  
Mme Rosemary Paterson (Nouvelle-Zélande)  
Mme Sujata Arora (Inde)  
Mme Leina Al-Awadhi (Koweït)

### Élection des présidents des organes subsidiaires et des autres réunions

25. Conformément à la proposition du Bureau, à la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018, la Conférence des Parties a élu M. Hayo Haanstra (Pays-Bas) président du groupe de travail I et Mme Clarissa Nina (Brésil) présidente du groupe de travail II pour la quatorzième réunion de la Conférence des Parties.

26. À la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la Conférence des Parties a élu M. Hesiquio Benitez Diaz (Mexique) président de l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour un mandat qui durera jusqu'à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

27. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a élu Mme Charlotta Sörqvist présidente de l'Organe subsidiaire chargé de l'application pour un mandat qui durera jusqu'à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

### **Point 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs des représentants à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties**

28. Le point 3 de l'ordre du jour a été examiné à la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Bureau devait examiner les pouvoirs des délégations et faire rapport sur ceux-ci. Par conséquent, le président a informé les délégués que le Bureau avait chargé Mme Elena Makeyeva (Biélorus), vice-présidente du Bureau, de vérifier et de rendre compte des pouvoirs des représentants.

29. À la 4<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 22 novembre 2018, Mme Makeyeva a informé la Conférence des Parties que 180 Parties s'étaient inscrites en tant que participants à la réunion. Le Bureau a examiné les pouvoirs des représentants de 154 Parties assistant à la réunion. Les pouvoirs de 135 délégations se sont avérés pleinement conformes aux dispositions de l'article 18 du règlement intérieur. Ceux de 19 délégations ne sont que partiellement conformes à ces dispositions et 26 autres délégations n'ont pas encore communiqué leurs pouvoirs.

30. [...à compléter].

### **Point 4. Questions en suspens**

31. L'examen du point 4 de l'ordre du jour a été abordé à la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018. Présentant ce point de l'ordre du jour, la présidente a indiqué que la seule question en suspens dont était saisie la Conférence des Parties concernait le paragraphe 1 de l'article 40 du règlement intérieur et les paragraphes 4 et 16 du règlement financier régissant le financement du Secrétariat, qui demeureraient entre crochets en raison d'un manque d'accord entre les Parties sur la majorité requise pour la prise de décision sur les questions de fond.

32. La Conférence des Parties a décidé de reporter l'examen de cette question à la quinzième réunion de la Conférence des Parties.

### **Point 5. Date et lieu des futures réunions de la Conférence des Parties**

33. L'examen du point 5 a été abordé à la [...à compléter] séance de la réunion, le [...à compléter]. Présentant de point, la présidente a rappelé que la Conférence des Parties avait décidé, à sa treizième réunion, de tenir sa quinzième réunion et les réunions concomitantes des Parties aux Protocoles de Cartagena et de Nagoya en Chine pendant le dernier trimestre de 2020, et sa seizième réunion et les réunions concomitantes des Parties aux protocoles en Turquie, à une date qui reste à préciser (décision XIII/33). Dans la même décision, les Parties étaient convenues du roulement des futures réunions. La présidente a donc encouragé les Parties de la région d'Europe centrale et orientale à tenir des consultations concernant le lieu de la dix-septième réunion.

34. À la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la Conférence des Parties a examiné un projet de décision présenté par la présidente et l'a adopté en tant que décision 14/xx.

### **Point 6. Rapports des réunions intersessions et des réunions régionales préparatoires**

35. Le point 6 de l'ordre du jour a été examiné à la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018. La Conférence des Parties était saisie pour ce faire des rapports de la dixième réunion du Groupe de travail

spécial intersessions à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (CBD/WG8J/10/11), des vingtième et vingt-et-unième réunions de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (CBD/SBSTTA/21/10 et CBD/SBSTTA/22/12) et de la première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (CBD/SBI/2/22).

36. La Conférence des Parties a pris note des rapports des réunions intersessions des organes subsidiaires. Les recommandations qui figurent dans ces rapports seront examinées au titre des points correspondants de l'ordre du jour.

*Questions nouvelles et émergentes*

37. Conformément à la recommandation XXI/7 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, la Conférence des Parties a décidé de n'ajouter à l'ordre du jour de celui-ci au cours du prochain exercice biennal aucune des questions nouvelles et émergentes énumérées dans la note de la Secrétaire exécutive sur les questions nouvelles et émergentes (CBD/SBSTTA/21/8).

**Point 7. Administration de la Convention et budget des fonds d'affectation spéciale**

38. La Conférence des Parties a examiné le point 7 de l'ordre du jour à la deuxième séance de la réunion, le 17 novembre 2018. Elle était saisie pour ce faire du rapport de la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention et des Protocoles de Cartagena et de Nagoya pour l'exercice biennal 2017–2018, y compris le budget des fonds d'affectation spéciale (CBD/COP/14/3), du budget proposé pour le programme de travail de la Convention et des protocoles de Cartagena pour l'exercice biennal 2019–2020 (CBD/COP/14/4), des éléments d'un projet de décision sur la question (CBD/COP/14/2) et d'un rapport de la Secrétaire exécutive sur l'administration de la Convention et le budget des fonds d'affectation spéciale de la Convention et des Protocoles de Cartagena et de Nagoya (CBD/COP/14/INF/17).

39. Une déclaration a été faite par le représentant du Japon.

40. La Conférence des Parties a pris note des rapports et décidé de constituer un groupe de contact sur le budget chargé d'examiner la question et d'établir un projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2019–2020, pour examen par les Parties. Le groupe de contact sera présidé par M. Spencer Thomas (Grenade) ; il se réunira de manière informelle sur invitation de son président et ses réunions seront affichées en avance dans le calendrier journalier des réunions.

41. La Conférence des Parties a entendu des rapports intérimaires présentés par le président du groupe de contact à composition non limitée sur le budget à la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, à la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, et à la 6<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 28 novembre 2018.

42. [à compléter].

**Point 8. Examen des progrès accomplis dans l'application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020**

*Évaluation et examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi et options pour accélérer les progrès*

43. Le Groupe de travail I a abordé le premier aspect du point 8 de l'ordre du jour à sa première session, le 18 novembre 2018. Le Groupe de travail a entrepris ses travaux en ayant en main un projet de décision fondé sur les recommandations SBSTTA-22/4 et SBI-2/1 contenues dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2). Il a également été saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans l'application de la convention, la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (CBD/COP/14/5), de la mise à jour concernant les progrès accomplis dans la révision/mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, y compris des objectifs nationaux (CBD/COP/14/5/Add.1) et d'une analyse actualisée de la contribution des objectifs établis par les Parties et des progrès accomplis dans la réalisation des

objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique (CBD/COP/14/5/Add.2). Le Groupe de travail a aussi tenu compte des documents informatifs sur le forum de l'Initiative taxonomique mondiale : retirer les obstacles taxonomiques pour tous les citoyens (CBD/COP/14/INF/12/et Add.1), l'accélération des engagements envers la diversité biologique par la restauration des paysages forestiers (CBD/COP/14/INF/18), les principales conclusions des quatre évaluations régionales de la diversité biologique et des services écosystèmes réalisées par l'IPBES (CBD/COP/14/INF/24), le renforcement des capacités pour l'évaluation nationale des écosystèmes (CBD/COP/14/INF/28) et l'opinion du Comité européen des régions : contributions des villes et régions de l'UE à la quatorzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention et stratégie de l'UE pour la diversité biologique de l'après-2020 (CBD/COP/14/INF39).

44. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Cameroun (au nom du Groupe Afrique), Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, État de Palestine, Ghana, Indonésie, Inde, Jordanie, Kenya, Liban, Malawi, Mali, Maroc Mexique, Népal, Niger, Ouganda, Panama, Pérou, Somalie, Soudan, République arabe syrienne, République unie de Tanzanie, Suisse, Thaïlande, Union européenne et ses 28 États Membres et Venezuela (République bolivarienne du).

45. Les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont communiqué leur points de vue.

46. Les représentants de BirdLife International, du Groupe de travail de femmes de la Convention, du Comité international de planification de la souveraineté alimentaire, du Centre mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), de la Coalition mondiale des forêts, de Global Youth Biodiversity Network (GBYN) et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité ont aussi communiqué leur perspective.

47. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision révisé sur la question qui tiendrait compte des points de vue et des commentaires exprimés verbalement et par écrit.

48. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision révisé proposé par le président à sa septième session, le 21 novembre 2018.

49. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Éthiopie, Guinée, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Qatar, République unie de Tanzanie et Union européenne et ses 28 États membres.

50. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé amendé verbalement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.2.

51. À la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.3 en tant que décision 14/x.

#### *Plan d'action pour l'égalité des sexes*

52. Le Groupe de travail I a abordé le deuxième aspect du point 8 de l'ordre du jour à sa première session, le 18 novembre 2018. Le Groupe de travail a entrepris ses travaux en ayant en main un projet de décision fondé sur la partie B de la recommandation SBI-2/1, comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

53. Le président a indiqué que comme le sujet avait fait consensus, il préparerait un projet de décision pour approbation par le Groupe de travail.

54. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision à sa septième session, le 21 novembre, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.2.

55. À la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.2 en tant que décision XIV/x.

**Point 9. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement**

56. Le point 9 de l'ordre du jour a été divisé en deux sous-points : i) mobilisation des ressources, protections offertes par les mécanismes de financement de la diversité biologique et orientations méthodologiques concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales, et ii) le mécanisme de financement

*Mobilisation des ressources, protection offertes par les mécanismes de financement de la diversité biologique et orientations méthodologiques concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales*

57. Le Groupe de travail I a abordé le premier sous-point du point 9 de l'ordre du jour, qui comprend trois parties, à sa troisième session, le 19 novembre 2018.

58. Le Groupe de travail a examiné le sous-point sur la mobilisation des ressources en ayant en main un projet de décision compris dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2). Le projet de décision était fondé sur la recommandation SBI-2/6 et tenait compte de l'information et de l'analyse actualisées préparées par la Secrétaire exécutive (CBD/COP/14/6). En ce qui concerne l'aspect sur la mobilisation des ressources, un représentant du Secrétariat a indiqué que depuis l'émission de l'analyse préparée par la Secrétaire exécutive, le Canada, le Kazakhstan et la Suisse avaient communiqué de l'information actualisée par le biais du cadre d'établissement des rapports financiers au titre de la première série de rapports jusqu'en 2015, la Thaïlande avait transmis de l'information au titre de la première série de rapports jusqu'à la fin de l'année en cours, et la Finlande, la Norvège et la Suisse avaient également transmis de l'information par le biais du cadre d'établissement des rapports financiers au titre de la deuxième série de rapports, qui fait état des progrès jusqu'en 2020.

59. Le Groupe de travail a examiné l'aspect sur les protections offertes par les mécanismes de financement de la diversité biologique du sous-point en ayant en main un projet de décision fondé sur la recommandation SBI-2/17 comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2), ainsi qu'un document informatif sur les lignes directrices volontaires sur les protections offertes par la Convention : voies de mise en œuvre (CBD/COP/14/INF/37).

60. Le Groupe de travail a examiné l'aspect sur les orientations méthodologiques concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales du sous-point en ayant en main un projet de décision fondé sur la recommandation SBI-2/7 comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

61. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Albanie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Bolivie (État plurinational de), Canada, Colombie, Chine, Équateur, Égypte, État de Palestine, Géorgie (également au nom de la Bosnie-Herzégovine, de la Serbie et de l'Ukraine), Guatemala, Japon, Jordanie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kenya, Kiribati (également au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique présents à la réunion), Maroc, Mexique, Norvège, Népal, Ouganda (au nom du Groupe Afrique), Seychelles, Suisse, Thaïlande et Union européenne et ses 28 États membres.

62. Un représentant du Programme des Nations Unies pour le développement a aussi présenté un exposé.

63. Les représentants de la Coalition mondiale pour les forêts (également au nom du Consortium des aires protégées autochtones et communautaires (APAC), d'Amis de la Terre international, de European Network for Ecological Reflection and Action (ECOROPA), de Justice Naturelle et d'EcoNexus), du GBYN et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, ont également communiqué leurs points de vue.

64. À l'issue des échanges, le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision pour chaque aspect du sous-point en tenant compte des points de vue communiqués verbalement et par écrit.

Mobilisation des ressources

65. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision révisé sur la mobilisation des ressources proposé par le président à sa septième session, le 21 novembre 2018.



66. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Iraq, Japon, Kenya, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Suisse et Union européenne et ses 28 États membres.

67. Après l'échange de points de vue, le président a indiqué qu'il préparerait une nouvelle version du projet de décision révisé sur la mobilisation des ressources en tenant compte des commentaires reçus, et le Groupe de travail a convenu de confier la nouvelle version et les questions en instance s'y rapportant au groupe de contact créé pour débattre du mécanisme de financement.

68. À sa treizième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné un projet de décision révisé présenté par le président.

69. Des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Équateur, du Kenya, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Suisse et de l'Union européenne et ses États membres.

70. Après des consultations et un autre échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé, tel que modifié oralement, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.33.

71. [à compléter]

#### Garanties dans les mécanismes de financement de la biodiversité

72. Le Groupe de travail a aussi examiné le projet de décision révisé sur les protections offertes par le mécanisme de financement de la diversité biologique, proposé par le président, à sa septième session, le 21 novembre 2018.

73. Les représentants de la Guinée et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.

74. Le Groupe de travail a repris l'examen du projet de décision révisé sur les protections offertes par les mécanismes de financement de la diversité biologique à sa huitième session, le 22 novembre 2018.

75. Les représentants du Canada, du Mexique, de l'Ouganda, des Philippines, de la Turquie et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.

76. Après l'échange de points de vue, le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé sur les protections offertes par les mécanismes de financement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.5.

77. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/14/L.5 et convenu de reporter sa conclusion afin de donner à une représentante le temps de consulter son gouvernement.

#### Orientation méthodologique concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales

78. Le Groupe de travail a aussi examiné le projet de décision révisé sur l'orientation méthodologique concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales, préparé par le président, à sa huitième session, le 22 novembre 2018.

79. Les représentants du Maroc, de la Nouvelle-Zélande et des Philippines ont présenté un exposé.

80. Après l'échange de points de vue, le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé sur l'orientation méthodologique concernant les contributions des peuples autochtones et des communautés locales pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.6.

81. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.6 en tant que décision 14/xx.

#### *Mécanisme de financement*

82. Le Groupe de travail I a abordé la deuxième sous-point du point 9 de l'ordre du jour à sa troisième session, le 19 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision

fondé sur les recommandations SBI-2/6 et SBI-2/7 comprises dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2), ainsi que le rapport du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (CBD/COP/14/7) et la note de la Secrétaire exécutive sur le mécanisme de financement (CBD/COP/14/8).

83. M. Mark Zimsky a présenté le rapport du FEM en précisant qu'il contenait de l'information sur les activités du FEM dans le domaine d'intervention de la diversité biologique et autres domaines d'intervention pertinents du FEM s'étant déroulées du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2018, de l'information sur les programmes s'étant déroulés du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2018, la réponse du FEM à l'orientation donnée dans la décision XII/21, un sommaire résultats de suivi des portefeuilles et les principales conclusions du Bureau indépendant d'évaluation du FEM.

84. Les représentants du Canada, de la Colombie, de l'Inde, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Suisse et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.

85. Après l'échange de points de vue, le Groupe de travail a convenu de former un groupe de contact coprésidé par Mme Laure Ledoux (Union européenne) et M. Sabino Meri Francis Ogwal (Ouganda) chargé de poursuivre les échanges sur le projet de décision sur le mécanisme de financement, en tenant compte des points de vue communiqués verbalement et par écrit.

86. À sa 13<sup>ème</sup> réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné un projet de décision révisé présenté par le président.

87. Des déclarations ont été faites par les représentants du Brésil, du Japon, du Kenya et de l'Union européenne et ses États membres.

88. Après un échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.35.

89. [À compléter]

#### **Point 10. Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique**

90. La Conférence des Parties a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa quatrième session, le 19 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un rapport d'activités sur la mise en œuvre du plan d'action à court terme (2017-2020) pour accroître et soutenir le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et de ses Protocoles (CBD/COP/14/INF/10), un rapport du forum de l'Initiative taxonomique mondiale : retirer les obstacles taxonomiques pour tous les citoyens (CBD/COP/14/INF/12/Add.1) et un rapport d'activités sur la coopération technique et scientifique (CBD/COP/14/INF/23). Il a aussi été saisi d'un projet de décision tiré de la recommandation SBI-2/8, comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2). À cet égard, une représentante du Secrétariat a précisé que le projet de mandat du Comité consultatif informel sur la coopération technique et scientifique ayant été accidentellement inclus dans l'annexe II au document devrait être ignoré, car il doit être examiné plus à fond et présenté plutôt à la Conférence des Parties à sa quinzième réunion.

91. Le Groupe de travail a convenu de n'examiner que les deux premières parties du projet de décision portant respectivement sur le renforcement des capacités et la coopération technique et scientifique à ce point de l'ordre du jour, et d'examiner la troisième partie du projet de décision, portant sur le mécanisme de centre d'échange, au point 11 (Gestion des connaissances et communication).

92. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Cambodge, Cameroun, Colombie, Congo, Costa Rica, Équateur, Égypte, Ghana, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Kenya, Liban, Mali, Maroc, Namibie (au nom du Groupe Afrique), Norvège, Ouganda, République unie de Tanzanie et Union européenne et ses 28 États membres.

93. Les représentants du Centre mondial d'information sur la biodiversité, de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA), du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, du Service international pour l'acquisition d'applications agricoles biotechnologiques, de la Commission baleinière internationale et de l'Union internationale pour la conservation de la nature ont aussi présenté un exposé.

94. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision révisé sur la question qui tiendrait compte des points de vue exprimés verbalement et soumis par écrit.
95. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision préparé par le président, à sa huitième session, le 22 novembre 2018.
96. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Bangladesh, Belarus, Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Congo, Costa Rica, Gabon, Guinée, Malawi, Maroc, Mexique, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Pérou, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, Turquie, Union européenne et ses 28 États membres et Uruguay.
97. Le Groupe de travail a repris son examen du projet de décision révisé à sa neuvième session, le 22 novembre 2018.
98. Les représentants de l'Argentine, du Canada, du Mexique et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.
99. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé amendé verbalement et contenant une série de crochets, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.12.
100. [à compléter]

### **Point 11. Gestion des connaissances et communication**

101. Le Groupe de travail I a abordé le point 11 de l'ordre du jour à sa quatrième session, le 19 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en se fondant sur une note de la Secrétaire exécutive sur la gestion des connaissances au titre de la Convention et de ses Protocoles (CBD/COP/14/11) à laquelle ont été jointes les modalités de fonctionnement mixtes du centre d'échange, du centre d'échange sur la prévention des risques biotechnologiques et du centre d'échange sur l'accès et le partage des avantages, un rapport d'activités sur la gestion des connaissances (CBD/COP/14/INF/4) et un rapport sur les activités réalisées par la Secrétaire exécutive en appui à la décision XIII/22 sur le Cadre de travail pour une stratégie mondiale de communication (CBD/COP/14/INF/43).
102. Le Groupe de travail a aussi été saisi, pour examen, d'une section intitulée « mécanisme de financement » représentant une partie d'un projet de décision abordé au point 10 de l'ordre du jour (Renforcement des capacités et coopération technique et scientifique) extraite de la recommandation 2/8 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application et comprise dans la compilation des projets de décisions (CBD/COP/14/2).
103. Les représentants de l'Afrique du Sud, du Canada, de l'Inde, de la Jordanie, de la Norvège, de la Thaïlande et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté des exposés.
104. Le Groupe de travail a repris l'examen du point à sa cinquième session, le 20 novembre 2018.
105. Un représentant du Secrétariat a présenté une nouvelle version du site Web de la Convention.
106. Les représentants du Guatemala, du Kenya, de la Namibie, du Niger et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.
107. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a aussi fait connaître son point de vue.
108. Après l'échange des points de vue, le président a indiqué qu'il préparerait deux projets de décision pour examen par le Groupe de travail. Le premier projet de décision contiendrait la terminologie des modalités de fonctionnement mixtes du centre d'échange, un texte sur le mécanisme de centre d'échange et les points de vue communiqués verbalement et soumis par écrit. La deuxième décision porterait sur les communications.

109. Le Groupe de travail a examiné deux projets de décisions préposés par le président à sa dixième session, le 25 novembre 2018. Le premier portait sur la gestion des connaissances au titre de la Convention et de ses Protocoles et le deuxième sur les communications.

110. Le Groupe de travail a d'abord abordé le projet de décision sur la gestion des connaissances au titre de la Convention et de ses Protocoles.

111. Les représentants du Canada, du Maroc et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.

112. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision amendé verbalement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CDB/COP/14/L.15.

113. Le Groupe de travail s'est ensuite penché sur le projet de décision sur les communications.

114. Les représentants du Brésil, du Canada, de la Colombie, de la Guinée, du Mexique et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.

115. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision amendé verbalement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CDB/COP/14/L.16.

116. [à compléter]

#### **Point 12. Mécanismes d'établissement, d'évaluation et d'examen des rapports nationaux**

##### *Processus d'harmonisation de l'établissement des rapports, de l'évaluation et de l'examen dans les pays*

117. Le Groupe de travail I a abordé le premier aspect du point 12 de l'ordre du jour à sa cinquième session, le 20 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision fondé sur la recommandation SBI-2/11, comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

118. Les représentants du Canada, du Japon, de l'Ouganda et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.

119. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision révisé qui tiendrait compte des points de vue exprimés verbalement et par écrit. Constatant qu'il restait du texte entre crochets, il a aussi proposé de mener des consultations informelles des Parties intéressées afin d'éliminer les crochets.

120. Le Groupe de travail a examiné de projet de décision révisé préparé par le président à sa neuvième session, le 22 novembre 2018, à la lumière de la courte explication sur le retrait des crochets fournie par le représentant du Secrétariat.

121. Le Groupe de travail a approuvé le retrait des crochets et la transmission du projet de décision révisé à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP-14/L.7.

122. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.7 en tant que décision 14/xx.

##### *Outils pour évaluer l'efficacité des instruments de politique pour l'application du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique*

123. Le Groupe de travail I a abordé le deuxième aspect du point 12 de l'ordre du jour à sa cinquième session, le 20 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision fondé sur la recommandation XXI/6 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

124. Un représentant du Japon a présenté un exposé.

125. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision pour examen par le Groupe de travail, qui tiendrait compte des points de vue exprimés.
126. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision révisé préparé par le président à sa neuvième session, le 22 novembre 2018.
127. Les représentants du Maroc, de l'Ouganda et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.
128. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé amendé verbalement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.8.
129. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.8 en tant que décision 14/xx.

#### *Mécanismes d'examen*

130. Le Groupe de travail I a abordé le troisième aspect du point 12 de l'ordre du jour à sa cinquième session, le 20 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main deux documents informatifs : le premier portait sur l'examen volontaire par des pairs de la préparation et de la mise en œuvre de la Stratégie et plan d'action national pour la diversité biologique du Monténégro (CBD/COP/14/INF/19) et l'autre sur l'orientation de la diversité biologique pour les examens volontaires nationaux (CBD/COP/14/INF/26). Il a aussi été saisi d'un projet de décision fondé sur la recommandation 2/10 de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, comprise dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).
131. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Albanie (au nom du Groupe de l'Europe centrale et de l'Est), Cambodge, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Jordanie et Union européenne et ses 28 États membres.
132. Un représentant d'ONU-Femmes a aussi présenté un exposé.
133. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision révisé qui tiendrait compte des points de vue exprimés verbalement et par écrit.
134. Le Groupe de travail a examiné le projet de décision révisé sur les mécanismes d'examen proposé par le président à sa dixième session, le 25 novembre 2018.
135. Les représentants du Maroc, de la Norvège et de l'Union européenne et ses 28 États membres ont présenté un exposé.
136. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé amendé verbalement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.13.
137. [à compléter]

#### **Point 13. Renforcement de l'intégration des travaux au titre de la Convention et de ses protocoles concernant les dispositions relatives à l'accès et au partage des avantages, à la prévention des risques biotechnologiques, et à l'article 8j) et aux dispositions connexes**

138. Le groupe de travail I a examiné le point 13 de l'ordre du jour à sa sixième réunion, le 21 novembre 2018, en même temps que le point 13 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya et le point 11 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena.

*Améliorer l'intégration au titre de la Convention et de ses Protocoles en ce qui concerne les dispositions sur la prévention des risques biotechnologiques et les dispositions sur l'accès et le partage des avantages*

139. Le Groupe de travail I a abordé le premier aspect du point 13 de l'ordre du jour à sa sixième session, le 21 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision fondé sur la recommandation SBI-2/14, incluse dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

140. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Argentine, Colombie, Gabon, Inde, Indonésie, Malawi, Maroc, Union européenne et ses 28 États membres et Venezuela (République bolivarienne du).

141. Le représentant du Service international pour l'acquisition d'applications agricoles biotechnologiques a fait connaître son point de vue.

142. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision révisé qui tiendrait compte des points de vue exprimés verbalement et par écrit.

143. À sa 12<sup>ème</sup> réunion, le 28 novembre 2018, le groupe de travail a examiné un projet de décision révisé présenté par le président.

144. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie, de l'Équateur, du Gabon, de la Guinée, du Japon, du Kenya, du Maroc, du Mexique, du Qatar, du Pérou et de l'Union européenne et ses États membres.

145. Après un échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé, tel que modifié oralement, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.32.

146. [à compléter]

*Intégration de l'article 8 j) et des dispositions relatives aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les travaux de la Convention et de ses Protocoles*

147. Le groupe de travail II a abordé le point 13 de l'ordre du jour à sa cinquième réunion, le 20 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBI-2/16 du Comité chargé de l'application, qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2).

148. Des déclarations ont été faites par des représentants de la Bolivie (Etat plurinational de), de la Colombie, du Costa Rica, du Guatemala, du Maroc, du Mexique, des Philippines, de l'Union européenne et de ses 28 Etats membres et du Venezuela (République bolivarienne du).

149. Une autre déclaration a été faite par un représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

150. Des déclarations ont été faites également par des représentants de l'IIFB (appuyé par la Bolivie (Etat plurinational de et du Brésil ainsi que de la Commission baleinière internationale).

151. Après l'échange de vues, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de décision pour examen par le groupe de travail, compte tenu des points de vue exprimés oralement ou remis par écrit.

152. A sa quatorzième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé remis par la présidente.

153. Des déclarations ont été faites par des représentants du Brésil, du Mexique et de l'Union européenne et ses 28 Etats membres.

154. Après l'échange de vues, le projet de décision, tel que modifié oralement, a été approuvé aux fins de sa transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.25.

155. [à compléter]

#### **Point 14. Coopération avec d'autres conventions, organisations internationales et initiatives**

156. Le Groupe de travail I a abordé le point 14 de l'ordre du jour à sa sixième session, le 21 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision fondé sur la recommandation SBI-2/9 incluse dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2). Il a aussi été saisi de documents

informatifs sur la feuille de route pour accroître les synergies entre les conventions liées à la diversité biologique au niveau international 2017-2020 (CBD/COP/14/INF/2), l'accélération des engagements envers la diversité biologique par la restauration des paysages forestiers (CBD/COP/14/INF/18), les derniers développements au titre du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture d'importance pour la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya (CBD/COP/14/INF/30), un rapport d'activités sur la mise en œuvre de l'initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des sols (CBD/COP/14/INF/42) et le rapport du Groupe consultatif informel sur les synergies entre les conventions liées à la diversité biologique (CBD/SBI/2/INF/14).

157. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Bolivie (État plurinational de), Cambodge, Cameroun (également au nom du Groupe Afrique), Chine, Costa Rica, Équateur, Égypte, El Salvador, Géorgie (au nom des pays du Groupe de l'Europe centrale et de l'Est), Guatemala, Inde, Indonésie, Jordanie, Maroc, Mexique, Nigeria, Ouganda, Panama, Pérou, République arabe syrienne, République de Corée, République unie de Tanzanie, Soudan, Tuvalu, Union européenne et ses 28 États membres, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

158. Les représentants de la FAO, du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, du Groupe de liaison des conventions liées à la diversité biologique et d'ONU-Femmes ont communiqué leur point de vue.

159. Les représentants de l'IUCN et du Service international pour l'acquisition d'applications agricoles biotechnologies ont fait connaître leur position.

160. Le président a indiqué qu'il préparerait un projet de décision révisé qui tiendrait compte des points de vue exprimés verbalement et par écrit.

161. Le Groupe de travail a examiné un projet de décision révisé proposé par le président à sa onzième session, le lundi 26 novembre 2018. Dans son examen du projet de décision révisé, le Groupe de travail a été saisi une nouvelle note de la Secrétaire exécutive sur l'initiative de l'Égypte concernant une approche cohérente pour lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique, les changements climatiques et la dégradation des sols et des écosystèmes (CBD/COP/14/INF/47).

162. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie (États plurinational de), Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo, Équateur, Égypte, El Salvador, Gabon, Japon, Maroc, Mexique, Nigeria, Norvège, Oman, Ouganda, Qatar, République unie de Tanzanie, Suisse, Union européenne et ses 28 États membres, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

163. Le Groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé amendé verbalement pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.21.

164. [à compléter]

### **Point 15. Examen de l'efficacité des processus de la Convention et de ses protocoles**

#### *Examen de l'expérience présenter simultanément les réunions de la Convention et de ses Protocoles*

165. Le Groupe de travail I a abordé le premier aspect du point 15 de l'ordre du jour à sa sixième session, le 21 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision fondé sur la partie A de la recommandation SBI-2/15 incluse dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2). Il a aussi été saisi d'un document informatif sur des recommandations pour mettre davantage l'accent sur la création de liens entre les personnes et la nature, afin d'offrir une source d'inspiration à faire davantage pour la conservation de la diversité biologique (CBD/COP/14/INF/20).

166. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Canada, Colombie, Inde, Jordanie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouganda (au nom du Groupe Afrique), Panama, Paraguay, Suisse et Union européenne et ses 28 États membres.

167. Le Groupe de travail a examiné un projet de décision révisé proposé par le président à sa dixième session, le 25 novembre 2018, et l'a approuvé pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.18.

168. À sa dixième réunion, le 25 novembre 2018, le groupe de travail I a examiné un projet de décision présenté par le président, qu'il a approuvé pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.18.

169. [à compléter]

*Procédure pour éviter ou gérer les conflits d'intérêts au sein des groupes d'experts*

170. Le Groupe de travail I a abordé le deuxième aspect du point 15 de l'ordre du jour à sa sixième session, le 21 novembre 2018. Le Groupe de travail a examiné le point en ayant en main un projet de décision fondé sur la partie B de la recommandation SBI-2/15, incluse dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2) et un sommaire des points de vue soumis par les Parties et les observateurs sur les procédures pour éviter ou gérer les conflits au sein des groupes d'experts (CBD/COP/14/INF/3).

171. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Argentine, Canada, Honduras, Inde, Jordanie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Ouganda (au nom du Groupe africain), Panama, Paraguay, Suisse et Union européenne et ses 28 États membres.

172. Un représentant du J. Craig Venter Institute, de l'Initiative publique de recherche et de régulation (PRRI) et de Réseau Tiers monde (également au nom de l'Observatoire de l'Europe industrielle, d'EcoNexus, du Groupe d'action sur l'érosion, la technologie et la concentration, d'Amis de la Terre international et de Pro Natura) ont communiqué leur point de vue.

173. Après l'échange de points de vue, le président a formé un groupe d'Amis du président qui poursuivrait les échanges sur les questions en suspens.

174. A sa douzième réunion, le 28 novembre 2018, le groupe de travail I a examiné le projet de décision révisé remis par son président.

175. Des déclarations ont été faites par des représentants du Canada, de la Colombie, du Congo, du Gabon, de la Guinée, du Qatar, de la Suisse, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Union européenne et ses 28 États membres.

176. Le projet de décision révisé, tel que modifié oralement, a été approuvé aux fins de sa transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.29.

177. [À compléter]

**Point 16. Deuxième programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**

178. Le groupe de travail II a abordé le point 16 de l'ordre du jour à sa cinquième réunion, le 20 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi de la recommandation SBSTTA-XXII/10, qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2), ainsi que d'un document contenant des informations sur les propositions de demandes adressées à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), élaborées conformément à la procédure de réception et de hiérarchisation des demandes adressées à la plateforme, mise en place par la décision 1/3 de l'IPBES (CBD/COP/14/INF/6).

179. Le groupe de travail a écouté un bref exposé de Mme Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de l'IPBES, qui a rappelé que, en avril 2019, la plénière de l'IPBES adopterait un deuxième programme de travail pour l'IPBES jusqu'en 2030. Un appel pour demandes, contributions et suggestions concernant les sujets à prioriser avait été lancé qui avait généré plus de 80 demandes de la part d'accords multilatéraux sur l'environnement, de gouvernements et d'autres parties prenantes. A leur réunion en octobre 2018, le groupe d'experts pluridisciplinaire et le Bureau avaient priorisé les demandes, prenant en compte les sujets



recommandés par la 22ème réunion du SBSTTA. L'IPBES se réjouissait à la perspective de recevoir les demandes finales de la COP 14 afin d'élaborer une recommandation à la plénière de l'IPBES sur une première série de sujets à traiter. La plénière avait fait part de son intention de permettre une plus grande souplesse dans le deuxième programme de travail et elle pourrait donc décider de lancer un ou plusieurs appels additionnels de demandes avant 2030. Un projet du deuxième programme de travail serait disponible pour examen avant la fin de l'année, avant d'être soumis à la plénière de l'IPBES. Le prochain programme de travail de l'IPBES pourrait jouer un rôle crucial dans l'appui à la mise en œuvre du cadre de biodiversité post-2020 et elle se réjouissait à la perspective de poursuivre sa collaboration fructueuse avec la CDB en vue d'accomplir la Vision 2050.

180. Le représentant du Costa Rica (F) a demandé que soient traduits dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies les évaluations et résumés de l'IPBES car leur diffusion était un important objectif de l'IPBES.

181. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud (au nom du groupe des pays africains), de l'Argentine, de la Bosnie-Herzégovine (parlant au nom de la région de l'Europe centrale et orientale), du Cambodge, du Canada, de la Colombie, de l'Égypte, du Gabon, du Ghana, de l'Inde, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan, de la Suisse, de l'Union européenne et de ses 28 Etats membres, et du Venezuela (République bolivarienne du).

182. Une déclaration a été faite par un représentant de l'ONU Femmes (soutenue par les représentants du Canada et de l'Uruguay).

183. Une autre déclaration a été faite par le représentant du Fonds mondial pour la nature (soutenue par les représentants du Gabon et du Ghana).

184. La présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de décision révisé, pour examen par le groupe de travail.

185. A sa treizième réunion, le 26 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé remis par la présidente.

186. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Bolivie (Etat plurinational de), du Canada, de la Colombie, du Gabon, du Ghana, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union européenne et ses 28 Etats membres, et du Venezuela (République bolivarienne du).

187. Après l'échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.22.

188. [à compléter]

**Point 17. Orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020**

189. Le point 17 de l'ordre de jour, qui a été examiné à la 3<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 20 novembre 2018 en même temps que le point 16 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya et le point 14 de l'ordre du jour de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena, comporte trois éléments : a) des scénarios pour la Vision 2050 pour la biodiversité ; b) des propositions de processus complet et participatif pour la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ; et c) la préparation de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique.

190. Afin d'éclairer l'examen du point 17 de l'ordre du jour, un dialogue interactif dirigé par Mme Paşca Palmer a été tenu pendant la 3<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 20 novembre 2018, sur le thème « Approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature ». On trouvera des renseignements généraux sur ce dialogue dans le document CBD/COP/14/9/Add.2.

191. Le rapport sur les exposés du panel et la discussion générale est présenté à l'annexe III du présent rapport.

192. A la suite du dialogue interactif, la Conférence des Parties s'est penchée sur les trois éléments du point 17 de l'ordre du jour. Elle était saisie pour ce faire d'une note de la Secrétaire exécutive sur les orientations stratégiques à long terme de la Vision 2050 pour la diversité biologique, approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature et préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (CBD/COP/14/9) et d'une autre note de la Secrétaire exécutive sur des avis pour permettre un processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 qui tienne compte des questions d'égalité des sexes (CBD/COP/14/9/Add.1).

193. La Conférence des Parties avait aussi à sa disposition plusieurs documents d'information fournissant des renseignements généraux, tels que des informations et outils supplémentaires pour permettre un processus d'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020 qui tienne compte des questions d'égalité des sexes (CBD/COP/14/INF/15); une synthèse et analyse préliminaires sur la portée et le contenu du cadre (CBD/COP/14/INF/16); une compilation de points de vue sur les éléments éventuels d'un futur programme de travail sur l'article 8j) et les dispositions connexe en tant que composant du cadre (CBD/COP/14/INF/5/Rev.1); des recommandations visant à mettre plus d'accent sur les liens entre la population et la nature afin d'inspirer une action accrue en matière de conservation de la biodiversité (CBD/COP/14/INF/20); une note sur le sujet « préserver de la place pour la nature et assurer notre avenir » (CBD/COP/14/INF/25); un rapport sur le séminaire sur le changement transformateur pour le programme de la biodiversité tenu à Bogis Bossey, en Suisse, en juillet 2018 (CBD/COP/14/INF/27); et un rapport sur la sixième réunion du Groupe de liaison sur la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (CBD/GSPC/LG/6/2)

#### *Scénarios pour la Vision 2050 pour la biodiversité*

194. En vue de faciliter son examen du premier élément de ce point de l'ordre du jour, la Conférence des Parties était saisie, outre la note contenue dans le document CBD/COP/14/9 et les divers documents d'information, d'un projet de décision fondé sur la recommandation 21/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui figure dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

195. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud (au nom du Groupe africain), Algérie, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chine, Colombie (au nom des pays hyperdivers animés du même esprit), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba (au nom des petits États insulaires en développement), République dominicaine, Équateur, Égypte, Éthiopie, Gabon, Inde, Iraq, Jamaïque, Japon, Kenya, Malawi, Mexique, Maroc, Népal, Nouvelle-Zélande, Norvège, Palaos (au nom des pays insulaires du Pacifique), Panama, Philippines, Saint-Kitts-et-Nevis (au nom du groupe de pays d'Amérique latine et des Caraïbes), Soudan, Suisse, Turquie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Uruguay, Union européenne et ses 28 États membres et Venezuela (République bolivarienne du).

196. Des déclarations ont aussi été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (au nom du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (au nom du Groupe de liaison sur les conventions relatives à la biodiversité).

197. Sont aussi intervenus les représentants de BirdLife International (également au nom de Conservation International, GYBN, the International Fund for Animal Welfare (IFAW), Rare, the Royal Society for the Protection of Birds (RSPB), The Nature Conservancy, The Pew Charitable Trusts et WWF), Friends of the Earth International (également au nom de EcoNexus, the European Network for Ecological Reflection and Action (ECOROPA), Forests of the World, Fundación Ambiente y Recursos Naturales (FARN) et la Coalition mondiale des forêts), du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO BON), GYBN, de International Committee for Food Sovereignty, du Forum international des peuples autochtones sur la

biodiversité, de l'UICN, de l'Institut d'études avancées sur la durabilité de l'Université des Nations Unies, (UNU-IAS) et WWF.

198. A la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a examiné un projet de décision sur des scénarios pour la Vision 2050 pour la biodiversité présenté par la présidente.

199. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Cameroun, Costa Rica, Gabon, Honduras, Maroc, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, Union européenne et ses 28 États membres et Uruguay.

200. A la 6<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 28 novembre 2018, la Conférence des Parties a repris son examen du projet de décision.

201. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Colombie et du Maroc.

202. Suite à un échange de vues, le projet de décision a été approuvé tel qu'amendé oralement, pour adoption officielle en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.30.

203. [à compléter]

*Propositions de processus complet et participatif pour la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020*

204. En vue de faciliter son examen du deuxième élément de ce point de l'ordre du jour sur des propositions de processus complet et participatif pour la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, la Conférence des Parties était saisie, outre la note contenue dans le document CBD/COP/14/9/Add.1 et les divers documents d'information, d'un projet de décision fondé sur la recommandation 2/19 de l'Organe subsidiaire chargé l'application, qui figure dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

205. Les représentants mentionnés ci-dessus qui avaient fait des déclarations sur le premier élément du point, avaient aussi abordé le deuxième élément dans leurs déclarations.

206. Sur la base des points de vue exprimés, la Conférence des Parties est convenue de créer un groupe de contact, présidé par Mme Charlotta Sörqvist (Suède), pour examiner le processus préparatoire du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

207. A la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la présidente du groupe de contact a rendu compte des progrès accomplis par le groupe de contact.

208. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a entendu un rapport présenté par la présidente du groupe de contact.

209. Le représentant de la Norvège a informé la Conférence des Parties que, moyennant l'approbation de son parlement, la Norvège donnerait 350 000 dollars E.-U. pour des ateliers régionaux en Afrique, dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes et dans la région d'Asie et du Pacifique, comme sa contribution à l'examen plus poussé du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Il a ajouté que la Norvège fournirait un appui pour les voyages de délégués du monde en développement assistant à la neuvième Conférence de Trondheim sur la biodiversité, qui aura lieu en juillet 2019.

210. A la 6<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 28 novembre 2018, la Conférence des Parties a repris son examen du projet de décision sur des propositions de processus complet et participatif pour la préparation du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

211. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Égypte, Guatemala, Inde, Japon, Malaisie (au nom des pays hyperdivers animés du même esprit), Mexique, Maroc, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pérou, Suisse, Ouganda, Union européenne et ses 28 États membres, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

212. [à compléter]

213. En vue de faciliter son examen du troisième élément de ce point de l'ordre du jour sur la préparation de la cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, la Conférence des Parties était saisie, en plus des divers documents d'information, d'un projet de décision fondé sur la recommandation XXI/5 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui figure dans la compilation des projets de décision (CBD/COP/14/2).

214. Les représentants mentionnés ci-dessus qui avaient fait des déclarations sur le premier élément du point avaient aussi abordé le troisième élément dans leurs déclarations.

215. Sur la base des points de vue exprimés, la présidente a dit qu'elle élaborerait un projet de décision sur la question.

216. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a examiné un projet de décision présenté par la présidente.

217. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Costa Rica, de la Norvège et de l'Union européenne et ses 28 États membres.

218. Après un échange de vues, le projet de décision a été approuvé, tel que modifié oralement, pour adoption officielle en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.17.

219. [à compléter]

#### **Point 18. Information de séquençage numérique sur les ressources génétiques**

220. Le Groupe de travail I a abordé le point 18 de l'ordre du jour à sa deuxième session, le 18 novembre 2018, en même temps que le point 17 de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Nagoya. Le Groupe de travail a entrepris ses travaux en ayant en main la proposition du Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture : étude exploratoire d'enquête sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (CBD/COP/14/INF/29), les études de cas et exemples de l'utilisation de l'information de séquençage numérique en lien avec les objectifs de la Convention et du Protocole de Nagoya (CBD/DSI/AHTEG/2018/1/2/Add.1), l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans les processus internationaux et les débats sur les politiques pertinents en cours (CBD/DSI/AHTEG/2018/1/2/Add.2) et une étude exploratoire d'enquête sur l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques dans le contexte de la Convention sur la diversité biologique et le Protocole de Nagoya (CBD/DSI/AHTEG/2018/1/3). Il a aussi été saisi d'un projet de décision tiré de la décision 22/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques comprise dans la compilation des projets de décisions, document CBD/COP/14/2.

221. Les représentants des pays suivants ont présenté un exposé : Afrique du Sud, Argentine, Belarus, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brésil (au nom du Groupe de pays hyperdivers animés d'un même esprit), Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Équateur, Éthiopie, Guatemala, Guinée-Bissau, Inde, Indonésie, Japon, Jordanie, Kenya, Madagascar, Malawi (au nom du Groupe Afrique), Malaisie, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines, République de Corée, République dominicaine, République unie de Tanzanie, Sénégal, Soudan, Suisse, Thaïlande, Togo, Turquie, Union européenne et ses 28 États membres, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

222. Les représentants de l'Union africaine, de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont présenté leurs points de vue.

223. Un représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a présenté sa position.

224. Après l'échange de points de vue, le Groupe de travail a convenu de former un groupe de contact coprésidé par Mme Georgina Katakora (Bolivie, État plurinational de) et M. Nikolay Tzvetkov (Bulgarie) chargé de poursuivre les échanges sur la question.

225. A sa treizième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné un projet de décision révisé présenté par le président.

226. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Brésil, Colombie, Congo, Japon, Malaisie (au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit), Mexique, Ouganda (au nom du Groupe africain) Suisse et Union européenne.

227. Après des consultations et un autre échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision révisé, tel que modifié oralement, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.36.

228. [à compléter]

### **Point 19. Article 8j) et dispositions connexes**

229. Le groupe de travail II a abordé le 20 novembre 2018 le point 19 de l'ordre du jour qui comprenait trois sous-point.

230. Pour l'examen de ce point, le groupe de travail a été saisi des projets de décision suivants : pour le sous-point sur les Lignes directrices facultatives Rutzolijirisaxik pour le rapatriement des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, un projet de décision fondé sur la recommandation WG8J-10/1; pour le sous-point sur le glossaire des principaux termes et concepts utilisés dans le contexte de l'article 8 j) et dispositions connexes, un projet de décision fondé sur la recommandation WG8J-10/2; et pour le sous-point sur les autres questions relatives à l'article 8 j), un projet de décision fondé sur la recommandation WG8J-10/5 sur le dialogue approfondi sur des domaines thématiques et autres questions intersectorielles et la recommandation WG8J-10/6 sur les recommandations de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Les trois projets de décision ont été inclus dans la compilation des projets de décisions (CBD/COP/14/2).

231. Une déclaration a été faite par le représentant de l'IIFB (soutenu par la Bolivie (Etat plurinational de), le Costa Rica, le Guatemala, le Mexique et l'Union européenne et ses 28 Etats membres).

232. La présidente a fait savoir qu'elle préparerait pour chacun de ces sous-points un projet de décision aux fins d'approbation par le groupe de travail.

#### *Autres questions relatives à l'article 8 j)*

233. A sa neuvième réunion, le 25 novembre 2018, le groupe de travail the Working Group a examiné le projet de décision soumis par la présidente sur d'autres questions relatives à l'article 8j) et il l'a approuvé pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.9.

234. A la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.9 en tant que décision 14/xx.

#### *Lignes directrices facultatives Rutzolijirisaxik pour le rapatriement des connaissances traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique*

235. A sa dixième réunion, le dimanche 25 novembre, le groupe de travail a examiné le projet de décision remis par la présidente sur les lignes directrices facultatives Rutzolijirisaxik.

236. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Cameroun, Canada, Egypte, Gabon, Guatemala, Iraq, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Suisse, Turquie et Union européenne et ses 28 Etats membres.

237. Le groupe de travail a approuvé le projet de décision, tel que modifié oralement, aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.14.

238. [à compléter]

*Glossaire des termes et concepts clés à utiliser dans le cadre de l'article 8j) et des dispositions connexes*

239. A sa neuvième réunion, le 25 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision soumis par la présidente sur le glossaire des principaux termes et concepts pertinents utilisés dans le contexte de l'article 8 j) et des dispositions connexes et il l'a approuvé pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.10.

240. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, la Conférence des Parties a examiné le projet de décision CBD/COP/14/L.10, mais décidé de reporter sa conclusion sur celui-ci afin de donner le temps à une représentante de consulter son gouvernement.

241. [à compléter]

**Point 20. Gestion durable de la faune sauvage**

242. Le groupe de travail II a abordé le point 20 de l'ordre du jour à sa quatrième réunion, le 19 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBSTTA-XXI/2, qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2), d'un document d'information contenant une étude technique intitulée "Towards a sustainable, participatory and inclusive wild meat sector" (CBD/COP/14/INF/7) et d'un document d'information contenant un rapport de synthèse par le Collaborative Partnership on Sustainable Wildlife Management (CBD/COP/14/INF/11).

243. Des déclarations ont été faites par des représentants de la Colombie, du Congo, du Gabon et du Mexique.

244. Après une brève consultation entre les Parties qui étaient intervenues, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de décision révisé pour examen par le groupe de travail.

245. A sa huitième réunion, le 22 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé remis par la présidente.

246. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Mexique, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Sénégal (au nom du Groupe des pays d'Afrique), Union européenne et ses 28 Etats membres, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

247. Le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision révisé à sa neuvième réunion, le 22 novembre 2018.

248. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Colombie, le Mexique, l'Union européenne et ses 28 Etats membres, et le Venezuela (République bolivarienne du).

249. Après l'échange de vues, le projet de décision, tel que modifié oralement, a été approuvé aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.11.

250. [à compléter]

**Point 21. Diversité biologique et changements climatiques**

251. Le groupe de travail II a abordé le point 21 de l'ordre du jour à sa quatrième réunion, le 19 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision découlant de la recommandation SBSTTA-22/7 qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2). Dans son annexe, le projet de décision présente des directives volontaires pour la conception et l'exécution d'approches écosystémiques en matière de changements climatiques, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe.

252. Le groupe de travail a regardé une brève déclaration par vidéo de M. Hans-Otto Pörtner, coprésident du groupe de travail II du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui donnait un aperçu du rapport spécial du GIEC sur un réchauffement mondial de 1,5 °C.

253. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Bangladesh, Bolivie (Etat plurinational de), Botswana, Brésil, Cambodge, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Equateur, Egypte, Eswatini (au nom du Groupe des pays africains), Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Japon, Malawi, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palaos (au nom des pays des îles du Pacifique), Pérou, Philippines, République centrafricaine, République dominicaine, Saint Lucie (au nom des petits Etats insulaires et de faible élévation), Sénégal, Suisse, Union européenne et ses 28 Etats membres et Venezuela (République bolivarienne de).

254. D'autres déclarations ont été faites par des représentants de la Global Forest Coalition (également au nom de l'ECOROPA, du Réseau international des Amis de la Terre et de la Siemenpuu Foundation), de la GYBN, de l'IIFB, de l'Union internationale pour la conservation d la nature (UICN), de La Via Campesina et du Fonds mondial pour la nature (WWF).

255. La présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de décision pour examen par le groupe de travail.

256. Le groupe de travail a examiné le projet de décision remis par la présidente à sa dixième réunion, le 25 novembre 2018.

257. Des déclarations ont été faites par représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Bangladesh, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, El Salvador, Eswatini (également au nom du Groupe des pays d'Afrique), Gabon, Ghana, Iran (République islamique d'), Iraq, Kiribati, Malawi, Malaisie, Maldives, Nouvelle-Zélande, Nigeria, Namibie, Norvège, République centrafricaine, Sénégal, Seychelles, Tchad, Turquie, Union européenne et Venezuela (République bolivarienne du).

258. Le Groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision à sa onzième réunion, le 25 novembre 2018.

259. Des déclarations ont été faites par représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Canada, Costa Rica, Eswatini, Guatemala, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Philippines, Suisse, Turquie, Union européenne et ses 28 Etats membres, et Venezuela (République bolivarienne du).

260. Le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision à sa douzième réunion, le 25 novembre 2018. La présidente a créé un groupe des amis du président, présidé par M. Gilles Seutine (Canada), afin d'identifier une voie à suivre pour parvenir à un consensus sur le texte.

261. Le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision à sa treizième réunion, le 26 novembre 2018, y compris des modifications du texte proposées par le groupe des amis du président.

262. Des déclarations ont été faites par des représentants de la Côte d'Ivoire, de l'Iran (République islamique d'), la Malaisie et le Sénégal.

263. En ce qui concerne le paragraphe 4 du préambule, un représentant de la Malaisie a déclaré que les émissions de gaz à effet de serre augmentaient aussi en raison de facteurs autres que ceux mentionnés, et a demandé que sa préoccupation soit intégrée au rapport de la réunion.

264. Après l'échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.23.

265. [à compléter]

## **Point 22. Intégration de la biodiversité dans les secteurs et entre eux**

### *Santé et biodiversité*

266. Le groupe de travail II a abordé le premier aspect du point 22 de l'ordre du jour à sa troisième réunion, le 19 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi des éléments d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBSTTA-XXI/3, figurant dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2).

267. Le groupe de travail a écouté une déclaration par vidéo de M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le docteur Ghebreyesus a déclaré que les progrès accomplis en matière de santé le seraient en vain si les changements climatiques demeuraient la principale menace pour la santé humaine, en particulier dans les pays pauvres. Il a fait part de l'engagement de l'Organisation à travailler étroitement avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour garantir des soins de santé plus sûrs et plus justes.

268. La présidente a fait savoir qu'elle préparerait un projet de décision révisé pour examen par le groupe de travail.

269. A sa sixième réunion, le 21 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé remis par la présidente.

270. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Argentine, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Colombie, Egypte, Gambie, Ghana, Guatemala, Mexique, Norvège, Philippines, Singapour, Suisse et Union européenne et ses 28 Etats membres.

271. Le groupe de travail a poursuivi son examen du projet de décision à sa septième réunion, le 21 novembre 2018.

272. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Arabie saoudite, du Brésil, de la Colombie, de l'Egypte, du Ghana, du Guatemala, des Philippines et de l'Union européenne et de ses 28 Etats membres.

273. Après l'échange de vues, le projet de décision, tel que modifié oralement, a été approuvé aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.4.

274. A la 4<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 22 novembre 2018, la Conférence des Parties a adopté le projet de décision CBD/COP/14/L.4 en tant que décision 14/x.

*Intégration de la biodiversité dans les secteurs de l'énergie et de l'exploitation minière, de l'infrastructure, de la fabrication et de la transformation*

275. Le groupe de travail II a ensuite examiné le deuxième aspect du point 22 de l'ordre du jour. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2). Le projet de décision était fondé sur la recommandation SBI-2/3 qui intègre également des éléments de la recommandation SBSTTA-XXI/4 sur l'intégration de la biodiversité.

276. A l'invitation de la présidente, M. Hamdallah Zedan, président du Comité préparatoire et correspondant national pour l'Egypte de la Conférence des Nations Unies sur la diversité biologique, a présenté les principales conclusions des tables rondes du segment de haut niveau concernant l'intégration de la biodiversité, et du Forum 'Business and Biodiversity'.

277. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Bahreïn, du Bangladesh, du Botswana, du Cambodge, du Canada, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, du Guatemala, de l'Inde, du Japon, du Libéria, du Malawi, de la Malaisie, du Maroc, du Mexique, de la Norvège, d'Oman, des Philippines, du Sri Lanka, de la Thaïlande, du Togo (au nom du Groupe des pays africains), de la Turquie, de l'Union européenne et de ses Etats membres et du Venezuela (République bolivarienne du).

278. A sa quatrième réunion, le 19 novembre 2018, le groupe de travail a repris son examen du deuxième aspect du point 22 de l'ordre du jour.

279. Des déclarations ont été faites par des représentants du Burundi, de l'Erythrée, de l'Ethiopie, du Kenya, du Niger, de l'Ouganda, de la Papouasie Nouvelle Guinée (au nom des petits Etats insulaires du Pacifique), du Pérou, de la République-Unie de Tanzanie, de Singapour et du Tchad.

280. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).



281. Des déclarations supplémentaires ont été faites par des représentants de DHI Water and Environment Malaysia, Friends of the Earth International (également au nom de l'ICCA Consortium, EcoNexus, du European Network for Ecological Reflection and Action (ECOROPA) et de la Global Forest Coalition), des Friends of the Siberian Forests (également au nom de la Global Forest Coalition), du Global Youth Biodiversity Network (GYBN) et de l'International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA).

282. La présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de décision révisé pour examen par le groupe de travail.

283. A sa treizième réunion, le 26 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé remis par la présidente.

284. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Ghana, du Mexique, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de Singapour, du Tchad, de l'Union européenne et ses 28 Etats membres, et du Venezuela (République bolivarienne du).

285. A sa quatorzième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision révisé.

286. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Argentine, de la Colombie, de l'Egypte, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, et de l'Union européenne et ses 28 Etats membres.

287. Après l'échange de vues, le projet de décision, tel que modifié oralement, a été approuvé aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.20.

288. [à compléter]

### **Point 23. Conservation et utilisation durable des pollinisateurs**

289. Le groupe de travail II a abordé le point 23 de l'ordre du jour à sa cinquième réunion le 20 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBSTTA-22/9 qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2) ainsi que du rapport final sur la pertinence des pollinisateurs et de la pollinisation pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans tous les écosystèmes, au-delà de leur rôle dans l'agriculture et la production d'aliments (CBD/COP/14/INF/8).

290. La présidente a fait savoir qu'au regard du consensus obtenu sur cette question, elle préparerait le projet de décision en vue de son approbation par le groupe de travail.

291. A sa quatorzième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision remis par la présidente.

292. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Belarus, Bénin, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Burundi, Canada, Colombie, Costa Rica, Gabon, Guatemala, Honduras, Iraq, Kenya, Mexique, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Union européenne et ses 28 Etats membres, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

293. À sa 15e réunion, le 27 novembre 2018, le Groupe de travail a repris l'examen du projet de décision.

294. La représentante (F) de l'Uruguay, demandant que sa déclaration soit incluse dans le rapport et s'exprimant également au nom de la Bolivie (État plurinational de) et du Pérou, a contesté l'idée selon laquelle aucune preuve scientifique ne permettait de dire que les organismes vivants modifiés avaient des effets sur les pollinisateurs. Elle a fait référence à l'évaluation thématique sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, réalisée par la Plate-forme intergouvernementale scientifique et politique pour la biodiversité et les écosystèmes (IPBES), où il est indiqué, en page 49, qu'« On n'a signalé aucun effet mortel direct des cultures résistantes aux insectes (p. ex. la production de toxines de *Bacillus thuringiensis* (Bt)) sur les abeilles domestiques ou d'autres hyménoptères, mais certains effets sublétaux sur le comportement des abeilles domestiques » et en page 592 que : « Les évaluations des risques nécessaires pour obtenir l'autorisation de cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM) dans la plupart des pays ne tiennent pas suffisamment compte des effets sublétaux directs des cultures résistantes aux insectes (IR) ou des effets indirects des cultures

tolérantes aux herbicides (HT) et résistantes aux insectes (IR), du fait notamment d'un manque de données. En élargissant la surveillance et la mesure des risques liés à l'impact des pesticides et des OGM sur l'environnement et la biodiversité pour y inclure spécifiquement les pollinisateurs sauvages et domestiques (des programmes de surveillance existent dans de nombreux pays), il était possible de mieux comprendre l'ampleur des risques ». Ainsi, sans pour autant éviter de classer les organismes vivants modifiés comme facteurs susceptibles d'affecter les pollinisateurs, il fallait faire davantage pour mieux comprendre l'ampleur de leurs effets, principalement dans les pays qui produisent des cultures transgéniques. En vertu du principe de précaution, l'absence d'études ne pouvait nullement signifier l'absence de preuves.

295. La déclaration de la représentante de l'Uruguay a été appuyée par les représentants de la Bolivie (État plurinational de), de l'Union européenne, du Guatemala, du Kenya, de la Tanzanie et du Venezuela (République bolivarienne du).

296. Un représentant de l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (appuyé par le Panama) a également fait une déclaration.

297. Après l'échange de vues, le projet de décision, tel que modifié oralement, a été approuvé pour communication à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.28.

298. [à compléter]

#### **Point 24. Planification spatiale, aires protégées et autres mesures efficaces de conservation par zone**

299. Le groupe de travail II a abordé le point 24 de l'ordre du jour à sa cinquième réunion, le 20 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi des éléments d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBSTTA-22/5, qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2).

300. La présidente, appuyée par les représentants de l'Argentine, de la Bolivie (Etat plurinational de), de la Colombie, de l'Égypte, du Ghana, du Guatemala et de la République-Unie de Tanzanie, a indiqué qu'elle préparerait un projet de décision, aux fins de son approbation par le groupe de travail.

301. A sa douzième réunion, le 26 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé remis par la présidente.

302. Des déclarations ont été faites par des représentants de la Bolivie (Etat plurinational de), du Brésil, du Cameroun, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, de l'Égypte, du Gabon, du Guatemala, du Honduras, du Japon, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, du Pérou, de l'Union européenne et ses 28 Etats membres, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du).

303. Le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision à sa treizième réunion, le 26 novembre 2018.

304. Des déclarations ont été faites par des représentants du Canada, de la Colombie et de la Nouvelle-Zélande.

305. Une déclaration a été faite également par un représentant de l'IIFB.

306. Après l'échange de vues, le groupe de travail a approuvé le projet de décision aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.19.

307. [à compléter]

#### **Point 25. Diversité biologique marine et côtière**

308. À sa cinquième réunion, le 20 novembre 2018, le Groupe de travail II a examiné le point 25 de l'ordre du jour, qui comportait deux points subsidiaires. Dans l'examen de ce point, le groupe avait été saisi d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBSTTA-22/6, qui figure dans la compilation de projets de décisions (CBD/COP/14/2)

309. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Costa Rica, Égypte, Costa Rica, Égypte, Gabon, Indonésie, Jamaïque, Maldives,

Norvège, Palaos, Philippines, République de Corée, République bolivarienne du Venezuela, Singapour, Suisse, Turquie et Union européenne et ses 28 Etats membres.

310. Le groupe de travail a repris son examen de ce point à sa sixième réunion, le 21 novembre 2018.

311. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis et Uruguay.

312. Un représentant de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est aussi intervenu.

313. Ont aussi pris la parole des représentants de BirdLife International, du GYBN, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de la Commission baleinière et du Fonds mondial pour la nature (WWF) (également au nom de The Nature Conservancy).

*Autres questions relatives à la biodiversité marine et côtière*

314. Après l'échange de vues à sa cinquième réunion le 20 novembre 2018, la présidente a dit qu'elle préparerait un projet de décision révisé sur d'autres questions relatives à la biodiversité marine et côtière pour examen par le groupe de travail.

315. A sa quatorzième réunion le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé soumis par la présidente.

316. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Autriche, du Bénin, du Canada, du Maroc, des Seychelles et de l'Union européenne et de ses 28 Etats membres.

317. Après l'échange de vues, le projet de décision tel que modifié oralement a été approuvé pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.24.

318. [à compléter]

*Aires marines d'importance écologique ou biologique*

319. Après un échange de vues à sa sixième réunion, le groupe de travail a convenu d'établir un groupe de contact, présidé par M. Alain de Comarmond (Seychelles), afin de poursuivre les débats sur cette question.

320. A sa seizième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné un projet de décision soumis par le groupe de contact.

321. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Égypte, du Gabon, de l'Islande, de l'Indonésie, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la République de Corée, de Singapour, de la Turquie, de l'Union européenne et ses 28 États membres et du Venezuela (République bolivarienne du).

322. La présidente a dit qu'elle préparerait un projet de décision révisé pour examen par le groupe de travail.

323. A sa dix-septième réunion le 28 novembre, le groupe de travail a une nouvelle fois examiné le point subsidiaire.

324. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de l'Égypte, de l'Islande, de la République de Corée, de Singapour et de la Turquie.

325. La présidente a créé un groupe des amis de la présidente facilité par M. Alain de Comarmond (Seychelles) afin de trouver un accord sur les questions en cours.

326. A sa dix-huitième réunion, le 28 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision révisé soumis par la présidente.

327. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Canada, Colombie, Égypte, Gabon, Islande, Indonésie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, République de Corée, Singapour, Turquie, Union européenne et ses 28 États membres et Venezuela (République bolivarienne du).

328. Après un échange de vues, le projet de décision a été approuvé, tel que modifié oralement, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.

329. [à compléter]

### **Point 26. Espèces exotiques envahissantes**

330. Le groupe de travail II a abordé le point 26 de l'ordre du jour à sa sixième réunion, le 21 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'un projet de décision fondé sur la recommandation SBSTTA-XXII/8, qui figure dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2) ainsi que d'un rapport sur l'état de la collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature, son Groupe de spécialistes des espèces envahissantes et d'organisations internationales pertinentes liées à l'utilisation d'agents de contrôle biologique contre les espèces exotiques envahissantes (CBD/COP/14/INF/9).

331. La présidente a indiqué qu'elle préparerait le projet de décision, aux fins d'approbation par le groupe de travail.

332. A sa quinzième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a examiné le projet de décision remis par la présidente.

333. 180. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bangladesh, Bénin, Colombie, Costa Rica, Equateur, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Islande, Kenya, Malawi, Maroc, Mexique, Nigeria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Union européenne et ses 28 Etats membres, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

334. La représentante de la Colombie, demandant que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la réunion, a déclaré qu'aux futures réunions, sa délégation n'approuverait pas les textes de projet de décisions qui ne sont pas ouverts à une négociation. La position de sa délégation était soutenue par les représentants de l'Argentine, du Bangladesh, de la Bolivie (Etat plurinational de), du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de l'Equateur, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Paraguay, du Pérou, de la République dominicaine, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du).

335. Prié d'apporter des éclaircissements à ce sujet, le responsable juridique du Secrétariat a fait savoir que la position de la représentante de la Colombie était conforme au règlement intérieur de la Convention. Si l'examen du point de l'ordre du jour ne pouvait pas être mené à bien lors d'une réunion, il pouvait être examiné à nouveau lors d'une réunion ultérieure.

336. La représentante de la Norvège, prenant note du fait que la déclaration incluse dans le projet de décision indique qu'un Groupe spécial d'experts techniques sur les espèces exotiques envahissantes doit être mis en place, a fait savoir que son gouvernement apporterait un financement de 500 000 Nkr (environ 60 000 dollars) pour appuyer les travaux de ce groupe.

337. A sa seizième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision sur les espèces exotiques envahissantes.

338. Des déclarations ont été faites par des représentants du Brésil, de la Colombie, de Grenade et de la Nouvelle-Zélande.

339. Des déclarations ont été faites également par des représentants de l'IIFB (soutenu par le Canada, le Costa Rica, l'Equateur et les Philippines) et de l'Island Conservation.

340. Après l'échange de vues, le projet de décision, tel que modifié oralement, a été approuvé aux fins de sa transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.27.

341. [à compléter]

### **Point 27. Biologie de synthèse**

342. Le groupe de travail II a abordé le point 27 de l'ordre du jour à sa première réunion le 18 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, le groupe de travail était saisi d'un projet de décision fondé sur les

recommandations SBSTTA-22/2 et 22/3, lesquelles figurent dans la compilation du projet de décisions (CBD/COP/14/2).

343. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Angola, Argentine, Bangladesh, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Canada, Colombie, Congo, Costa Rica, Equateur, Egypte, El Salvador, Ghana, Grenade, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Malaisie, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Suisse, Thaïlande, Togo, Turquie, Union européenne et ses 28 Etats membres, et Venezuela (République bolivarienne du).

344. Des déclarations ont également été faites par le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, La Via Campesina, TerraVie, la Public Research and Regulation Initiative (PRRI), Island Conservation, Business and Biodiversity, l'Imperial College London ( au nom de Target Malaria), le Global Youth Biodiversity Network, la Yale University et l'University of the Arts London.

345. Le groupe de travail a convenu de créer un groupe de contact, présidé par M. Horst Korn (Allemagne), et ce, afin de poursuivre les débats sur les paragraphes 3, 4 et 10.

346. A sa dix-septième réunion le 28 novembre 2018, le groupe de travail II a abordé une version révisée du projet de décision sur la biologie de synthèse.

347. Des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Argentine, de la Bolivie (Etat plurinational de), du Brésil, du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, de Cuba, de l'Egypte, du Gabon, du Ghana (au nom du Groupe des pays africains), de la Grenade, du Honduras, du Japon, du Kenya, du Nigéria, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de l'Union européenne, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du).

348. Des déclarations ont également été faites par des représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et de l'Imperial College London (au nom de Target Malaria).

349. A sa 18<sup>ème</sup> réunion, le 28 novembre 2018, le groupe de travail a repris son examen de ce projet de décision.

350. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants : Argentine, Brésil, Égypte, Gabon, Ghana (au nom du Groupe africain), Grenade, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Panama, Philippines, République de Corée, Suisse et Union européenne et ses 28 Etats membres.

351. Après un échange de vues, le projet de décision a été approuvé, tel qu'oralement amendé, pour transmission à la plénière en tant que projet de décision CBD/COP/14/L.31

352. [à compléter]

#### **Point 28. Responsabilité et réparation (article 14, paragraphe 2)**

353. Le groupe de travail II a abordé le point 28 de l'ordre du jour à sa troisième réunion, le 19 novembre 2018. Pour l'examen de ce point, il était saisi d'une note de la Secrétaire exécutive sur la responsabilité et la réparation (CBD/COP/14/10), y compris les éléments d'un projet de décision.

354. Des déclarations ont été faites par des représentants de l'Afrique du Sud, du Cameroun, de Cuba, d'Eswatini, de la Guinée, de l'Inde, du Kenya, du Malawi, de la Malaisie, des Maldives (au nom des petits Etats insulaires en développement présents à la réunion), du Mali, du Maroc (au nom du groupe des pays africains), de la Suisse, de l'Union européenne et de ses 28 Etats membres, et du Venezuela (République bolivarienne du).

355. Après l'échange de vues, la présidente a indiqué qu'elle préparerait un projet de décision pour examen par le groupe de travail, compte tenu des points de vue exprimés oralement ou transmis par écrit.

356. A sa sixième réunion, le 21 novembre 2018, le groupe de travail a examiné un projet de décision remis par la présidente.

357. Des déclarations ont été faites par des représentants, de l'Argentine, de la Bolivie (Etat plurinational de), du Brésil, du Canada, de l'Iran (République islamique de), des Maldives, de l'Ouganda et de l'Union européenne et de ses 28 Etats membres

358. Le groupe de travail a convenu de poursuivre les discussions en petit groupe.

359. A sa huitième réunion, le 22 novembre 2018, le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision, y compris le texte proposé pour le paragraphe 3 par le petit groupe de travail mis en place à la précédente réunion.

360. Des commentaires ont été faits par les représentants des pays suivants : Argentine, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Iran (République islamique d'), Mexique, Suisse et Union européenne et ses 28 Etats membres.

361. Un représentant du Secrétariat a apporté des éclaircissements sur une question juridique.

362. La présidente a créé un groupe des amis du président, facilité par Mme Ilham Mohamed (Maldives), pour examiner plus avant le paragraphe 3.

363. A sa neuvième réunion, le 22 novembre 2018, le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision, et a créé à nouveau le groupe des amis du président en vue de poursuivre les discussions.

364. A sa douzième réunion, le 26 novembre 2018, le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision.

365. Des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Bolivie (Etat plurinational de), Brésil, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Equateur, Egypte, Gabon, Guatemala, Honduras, Japon, Mexique, Philippines, Nouvelle-Zélande, Pérou, Union européenne et ses 28 Etats membres, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

366. A sa seizième réunion, le 27 novembre 2018, le groupe de travail a poursuivi l'examen du projet de décision sur la responsabilité et la réparation.

367. Le projet de décision a été approuvé aux fins de transmission à la plénière comme projet de décision CBD/COP/14/L.26.

368. [à compléter]

#### **Point 29. Autres questions**

369. [à compléter]

#### **Point 30. Adoption du rapport**

370. Le présent rapport a été adopté à la [à compléter] séance plénière de la réunion, le [à compléter] sur la base du projet de rapport établi par le rapporteur (CBD/COP/14/L.1).

#### **Point 31. Clôture de la réunion**

371. La quatorzième réunion de la Conférence des Parties a été déclarée close le jeudi 29 novembre 2018 à [à compléter].

*Annexe I*

**ORGANISATIONS REPRÉSENTÉES À LA QUATORZIÈME RÉUNION DE LA  
CONFÉRENCE DES PARTIES, LA NEUVIÈME RÉUNION DES PARTIES SIÉGEANT  
EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA  
PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES ET LA TROISIÈME  
RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS ET LE  
PARTAGE DES AVANTAGES**

*[à compléter]*

**DÉCLARATIONS FAITES PENDANT L'OUVERTURE DE LA QUATORZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Déclaration liminaire de M. José Octavio Tripp Villanueva, Ambassadeur du Mexique en Égypte, au nom de M. Rafael Pacchiano Alamán, ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles du Mexique et président sortant de la Conférence des Parties

1. M. Tripp Villanueva a rappelé que le Mexique, après avoir assuré la présidence de la Conférence des Parties à sa treizième réunion avait dépendu du soutien de la communauté internationale pour le concept de l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique pour le bien-être de tous, tel qu'inscrit dans la Déclaration de Cancún. Exprimant sa gratitude pour la volonté politique dont avaient fait preuve les gouvernements en adhérant à ce concept, qui sera examiné plus tard au cours de la présente réunion, il a rappelé également que la participation active des Parties à la Convention, des États membres d'autres institutions des Nations Unies ainsi que des décideurs et des parties prenantes dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de la foresterie et du tourisme, entre autres, avait abouti à l'émergence d'un programme intersectoriel qui témoigne des effets positifs du multilatéralisme productif. Si nous continuons à travailler ensemble, avec la participation des peuples autochtones, des communautés locales, des femmes et des jeunes, du milieu universitaires, de la société civile et du secteur privé, davantage de progrès pourront être faits dans la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique 2022-2020, des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Depuis la clôture de la treizième réunion, le Mexique a appuyé l'organisation de réunions intersessions de l'Organe subsidiaire chargé de l'application, du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'article 8j) et les dispositions connexes et de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, ainsi que l'adoption de décisions et de résolutions sur l'utilisation durable de la biodiversité d'autres instances intergouvernementales, telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation mondiale du tourisme, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale du commerce et l'Assemblée générale des Nations Unies. Malgré les progrès accomplis, le chemin qui nous reste à parcourir, en particulier l'élaboration du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui doit être adopté par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion, demeure long et exigeant.

3. L'intégration de la biodiversité est essentielle et l'on peut compter sur l'Égypte, qui a fait preuve d'excellent leadership à cet égard, pour faire progresser ce programme en coopération avec les secteurs pertinents, y compris l'exploitation minière, l'énergie, la fabrication et la santé. Passant officiellement le relais de la présidence de la Conférence des Parties, il a souligné la conclusion du rapport de son gouvernement sur la présidence treizième réunion de la Conférence des Parties du Mexique, à savoir qu'un effort collectif est nécessaire pour réaliser le changement transformateur requis. La conservation et l'utilisation durable de la biodiversité doivent être intégrées dans la pratique quotidienne de toutes les activités, tant au sein du cadre de la Convention qu'en dehors de celui-ci, et toutes les nations doivent investir dans la préservation de la biodiversité pour leur peuple et pour la planète entière. Il a souhaité à l'Égypte beaucoup de succès et a souhaité une chaleureuse bienvenue à Mme Fouad, son ministre de l'Environnement en tant que nouvelle présidente de la Conférence des Parties.

Déclaration liminaire de Mme Yasmine Fouad, ministre de l'environnement de l'Égypte et présidente de la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion.

4. Mme. Fouad a exprimé ses remerciements au Gouvernement du Mexique pour son travail de présidence de la Convention depuis la treizième réunion de la Conférence des Parties ; à M. El Sisi pour sa participation à l'organisation de la quatorzième réunion de la Conférence et pour être le premier président de l'Égypte à assister à une réunion d'un accord multilatéral sur l'environnement, et aux autres pays africains, qui ont soutenu l'Égypte dans son offre d'assurer la présidence de la Conférence des Parties à sa quatorzième réunion. Les pays africains, qui travaillent depuis quelque temps sur une position de négociation commune pour l'Afrique, ont produit un document solide qui met en exergue les priorités du



continent concernant la préservation de la diversité de sa richesse en ressources naturelles grâce à des efforts visant, entre autres, à lutter contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces sauvages. Ce document met l'accent en particulier sur l'intégration de l'utilisation et de la conservation de la biodiversité dans tous les secteurs pertinents comme base de toutes les activités de développement à l'échelle nationale, question que l'Égypte, en tant que berceau de la civilisation riche en biodiversité, a pris très sérieusement, comme en témoignent la présence du Premier ministre et de plusieurs ministres du Gouvernement égyptien à la présente réunion, l'approbation d'un modèle pour la mise en œuvre des plans de développement nationaux, et l'élaboration d'une déclaration politique ambitieuse à présenter à la Conférence des Parties dans les jours qui suivent.

5. L'Égypte soutient sans réserve l'élaboration d'un cadre de la biodiversité pour l'après-2020 opérationnel, capable de préserver efficacement les ressources naturelles du monde au profit des générations futures, et compte sur la volonté politique de toutes les Parties à la Convention de travailler ensemble pour veiller à ce qu'un cadre de cette sorte soit prêt pour adoption par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion. Au de leur délibérations à la présente réunion, les Parties devraient s'efforcer de garder à l'esprit un des principaux messages émanant du Forum mondial de la jeunesse, qui a eu lieu à Charm el-Cheikh du 2 au 6 novembre 2018, à savoir que la diversité et la culture forment les fondements de la stabilité et de la paix durable, et que le développement, la paix et l'environnement sont indivisibles.

6. Au niveau national, l'Égypte continue à investir dans la protection de la biodiversité dans le cadre de projets visant, entre autres, à lutter contre la dégradation des écosystèmes et la pollution dans des zones telles que la région du lac Manzala et, avec le soutien des pays voisins, du bassin du Nile. M. El Sisi a accordé un intérêt particulier à ces travaux, comme l'a démontré son soutien pour l'initiative symbolique selon laquelle les chefs de délégations, avant l'ouverture de la présente réunion, ont chacun planté un olivier dans le Parc de la paix à Charm el-Cheikh.

7. L'Égypte est fière d'être le premier État arabe et, en effet, africain, à assurer la présidence de la Conférence des Parties. Elle s'est déclarée reconnaissante, en tant que femme, d'être ministre dans son Gouvernement ainsi que présidente de la Conférence des Parties, et convaincue que les Parties collaboreront à l'appui de l'action urgente nécessaire pour protéger la biodiversité au profit des générations futures et pour la survie de la seule planète que l'humanité peut appeler son domicile. Il n'y a pas de solution autre que de s'assurer que cette action est entreprise à la présente réunion. Elle a souhaité aux participants beaucoup de succès dans leurs délibérations.

Déclaration liminaire de Mme Cristiana Paşca Palmer, Secrétaire exécutive de la Convention sur la diversité biologique

8. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, Mme Palmer a déclaré que, pendant les 25 années qui se sont écoulées depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique en 1992, des progrès notables ont été accomplis dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Malgré cela, la perte de diversité végétale et animale continue de s'aggraver chaque année, simultanément touchée et entraînée par les changements climatiques. Le choix difficile est de soit continuer sur la voie de la destruction, avec sa multitude de conséquences en cascade pour la nature et l'humanité, soit de suivre la voie de la conservation, restauration et transformation avant d'atteindre un point de basculement irréversible. À cet égard, les principaux défis sont d'accélérer la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité et adopter un nouveau cadre pour l'après-2020, d'inverser la perte de biodiversité d'ici à 2030 et, d'ici à 2030, de réaliser la vision de vivre en harmonie avec la nature.

9. Elle s'est déclarée optimiste quant à la possibilité de surmonter ces obstacles à la lumière des nouvelles étapes et des réalisations au cours des trois jours qui ont précédé la présente conférence, en particulier, l'adoption de la Déclaration des ministres africains sur la biodiversité et du programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes axée sur l'accroissement de la résilience, la convocation d'un débat de haut niveau sur le thème « Investir dans la biodiversité pour la population et la planète » et d'une réunion du Forum « Business and Biodiversity » (Entreprises et Biodiversité), et l'annonce du Programme d'action de Charm el-Cheikh Beijing pour la nature et les populations, ainsi qu'une nouvelle initiative sur la nature et la culture lancée conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

10. Elle a souligné certaines des questions stratégiques et techniques essentielles que la Conférence devait aborder, ainsi que les diverses manifestations parallèles et en marge de la Conférence organisées afin de contribuer de façon appréciable à ses résultats. Elle a exprimé sa profonde gratitude aux gouvernements de l'Australie, du Canada, de l'Égypte, de l'Union européenne, de la Finlande, de l'Allemagne, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse pour leur généreux soutien financier visant à assurer la participation de délégués de pays en développement et de représentants de peuples autochtones et de communautés locales. Enfin, elle a encouragé la Conférence à être audacieuse et sage dans ses décisions, dans l'entreprise commune de préserver toute la vie sur Terre.

Déclaration liminaire de Mme Maria Fernanda Espinosa, présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies (via vidéo)

11. Dans sa déclaration préenregistrée, Mme Espinosa a dit que l'humanité toute entière partage le même intérêt à protéger la biodiversité et la santé des écosystèmes pour sa propre survie et celle de la planète ; que s'utilisation durable des ressources naturelles dans toutes les régions et pays est essentielle au développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à la protection des droits humains et à la coexistence pacifique des peuples et des nations ; et qu'il importe donc au plus haut point d'inverser la tendance qui a vu la perte massive d'espèces végétales et animales causée par les activités humaines depuis 1970. À cette fin, les participants à la présente réunion de la Conférence des Parties doivent s'acquitter de leur responsabilité d'assurer l'application des trois accords multilatéraux sur l'environnement complémentaires relatifs à la diversité biologique, aux changements climatiques et à la lutte contre la désertification, ainsi que la réalisation d'environ deux tiers des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

12. En plus de fournir à l'humanité les moyens de se défendre contre les catastrophes naturelles, l'insécurité alimentaire et hydrique et la maladie, la conservation de la diversité biologique a également des incidences sur des questions telles que la migration et l'égalité des sexes : une augmentation de la faim dans le monde de 1% a entraîné une augmentation de 2% dans la migration, qui a nécessité une action collective pour veiller à ce qu'elle soit sûre, ordonnée et réglementée, et les efforts pour lutter contre la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes pourraient aider à traiter les questions d'inégalité des sexes en offrant aux femmes et aux jeunes filles un accès à l'éducation et aux activités productives.

13. La survie de l'humanité est étroitement liée à sa capacité de vivre en harmonie avec la nature, et il importe au plus haut point, en cette période en évolution rapide, de veiller à ce que cette capacité de soit pas diminuée pour les générations futures par un développement non durable. Depuis des temps immémoriaux, les peuples d'Amérique latine respectent le principe du *buen vivir* (« vivre bien ») d'être en équilibre avec la nature, avec une conscience collective de l'importance du bien-être, de la liberté et de la dignité individuels. Avec un peu de chance, ce principe servira de guide à la Conférence des Parties dans ses délibérations à la présente réunion et dans ses effets pour parvenir à un accord sur les décisions courageuses, essentielles, nécessaires pour le bien-être de l'humanité et la protection de sa planète d'attache, en particulier en ce qui concerne un nouveau cadre de la biodiversité pour l'après-2020.

Déclaration liminaire de M. Abdel Fattah El Sisi, Président de l'Égypte

14. Souhaitant chaleureusement à tous les participants à la Conférence la bienvenue à Charm el-Cheikh, Ville de la Paix, au nom du peuple égyptien, M. El Sisi a déclaré que l'engagement séculaire de l'humanité envers la conservation de l'environnement est parfaitement illustrée dans les textes sacrés de l'ancienne Égypte, civilisation qui avait prospéré grâce à ses ressources naturelles. En Égypte actuelle, la voie du développement durable et de la justice sociale est aussi suivie en tenant compte d'aspects environnementaux généraux. En effet, la Constitution égyptienne a jeté une base solide pour la protection et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles du pays, y compris dans le but de sauver la flore et la faune d'extinction.

15. Malgré ses efforts, la communauté internationale n'a pas été capable de freiner le déclin de la biodiversité et d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles. Elle a donc cherché à mobiliser davantage afin de renforcer l'intégration de la biodiversité en déclarant la période 2011–2020 la Décennie des Nations Unies sur la diversité biologique, dans le but de promouvoir la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique pendant la même période. Cependant les pertes de biodiversité et d'écosystèmes se sont poursuivies en raison de facteurs tels que les changements climatiques, qui posent des problèmes énormes et menacent l'existence même de l'humanité.

16. Le thème de la Conférence – « Investir dans la biodiversité pour la population et la planète » est donc hautement pertinent et reflète la préoccupation d'intégrer la biodiversité dans tous les aspects de la vie pour assurer sa protection, sa conservation et son utilisation durable, objectif qui nécessite la coopération internationale, la négociation multilatérale et la coordination multisectorielle. L'Égypte compte sur un soutien dans sa poursuite de mesures et d'initiatives conçues pour lutter contre les effets des changements climatiques et de la désertification et préserver la biodiversité conformément aux conventions pertinentes. À ces fins, elle a mobilisé des engagements financiers et techniques et formé des partenariats pertinents avec des parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé. De manière plus générale, il est essentiel non seulement de sensibiliser le public à la biodiversité et aux risques que présente la dégradation continue des ressources naturelles, mais aussi de passer des visions à l'action. Avec ce but en perspective, il a souhaité à la Conférence beaucoup de succès dans ses délibérations.

### **Déclarations régionales**

17. Prenant la parole au nom du Groupe de pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), la représentante de l'Argentine a dit que les ministres participant au débat de haut niveau deux jours auparavant avaient souligné l'importance d'intégrer davantage la biodiversité dans le secteur économique et de maintenir une planète saine. Les progrès accomplis pour mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité au cours des 25 dernières années n'ont pas été adéquats ; il appartient aux Parties de tirer des enseignements de leurs erreurs passées. Le GRULAC est reconnaissant pour la contribution financière fournie afin de permettre aux pays de cette région de participer aux activités de la Convention ; cependant, plus de soutien sera nécessaire, avec le transfert de technologie, vu les défis auxquels les pays hyperdivers sont confrontés. Le GRULAC reconnaît les progrès qui ont été faits dans l'application de l'article 8j) de la Convention pour protéger et conserver les connaissances traditionnelles et veiller à ce que les peuples autochtones et les communautés locales soient entendus. Dans la restructuration du Secrétariat, une attention doit être accordée à l'assurance d'une meilleure représentation des pays du GRULAC. Ils œuvreront à s'assurer que le cadre pour l'après-2020 propose des mesures ambitieuses et faisables, à ce qu'il soit souple afin de s'adapter à différents problèmes et à ce que toutes les parties prenantes entreprennent une action efficace pour s'assurer que la biodiversité est traitée non seulement par les organisations des Nations Unies, mais aussi par toutes les parties intéressées, y compris le grand public. Une stratégie de communication ample et ouverte à tous est indispensable. Il faut rechercher des synergies avec les autres conventions de Rio et avec l'IPBES. Afin de garantir un effet appréciable dans un proche avenir, les Parties devraient se concentrer sur l'essentiel : des approches intégrées pour réaliser les objectifs de la Convention et la mobilisation des ressources. Le GRULAC a souligné l'importance du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des Objectifs de développement durable entant qu'objectifs de politique publique.

18. Le représentant de l'Union européenne et de ses États membres a dit que malgré les succès réalisés dans le cadre de la Convention, il ne doit pas y avoir de complaisance. La plupart des Objectifs d'Aichi ne seront pas atteints si les progrès se poursuivent au rythme actuel. Le cadre de la biodiversité pour l'après-2020 doit veiller à ce que les Parties et les autres fassent progresser ses objectifs. Une vraie transformation des habitudes de consommation et de production est nécessaire, avec l'intégration effective de la biodiversité à tous les niveaux ; des recherches devraient être menées sur les liens entre chaque secteur et la biodiversité. L'Union européenne demeure résolue à appliquer le Protocole de Nagoya, avec des partenaires, y compris des discussions sur l'information de séquençage numérique, et du Protocole de Cartagena pour un centre d'échange efficace sur la biodiversité, l'évaluation des risques des organismes modifiés.

19. S'exprimant également au nom de l'Australie, du Lichtenstein, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Suisse, la représentante du Canada, notant l'état alarmant de la biodiversité, a exhorté les délégués à respecter le texte convenu et à résoudre le texte entre crochets. Le cadre pour l'après-2020 devrait être ambitieux, fournir une feuille de route concrète, inclusive, pratique et efficace à la prochaine réunion de la Conférence des Parties, et les Parties devraient veiller à ce qu'il soit adopté à leur retour dans leur pays, avec l'inclusion des peuples autochtones et communautés locales, et des femmes, et la participation plus ample des secteurs tels que la santé, la production et les affaires.

20. Prenant la parole au nom des pays d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale, la représentante du Bélarus a noté que les Parties avaient amélioré leur réglementation de la conservation, utilisation durable de la diversité biologique et gestion des terres, mais qu'elles devraient prendre des mesures supplémentaires pour conserver la biodiversité dans les zones d'exploitation minière et d'activité industrielle intensives, ainsi que dans la planification de l'infrastructure. Elle a noté que les Parties au Protocole de Nagoya harmonisaient leur législation nationale avec ses dispositions. L'appui fourni par le biais des projets mondiaux financés par le Fonds pour l'environnement mondial permet aux pays de mener les recherches nécessaires rapidement et de mettre en œuvre les réformes nécessaires. La préservation des connaissances traditionnelles sur les ressources génétiques, la protection juridique et l'accès juste et équitable sont difficiles dans certains systèmes politiques, économiques et sociaux par comparaison aux pays dans lesquels les peuples autochtones et les communautés locales ont survécu. Un soutien solide de la part de la communauté internationale est nécessaire pour assurer le statut des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques et de leurs détenteurs aux termes du Protocole de Nagoya.

21. S'exprimant au nom du Groupe africain, la représentante du Rwanda a rappelé que le continent est le berceau de l'humanité. Il existe cependant des compensations entre la conservation de la biodiversité et la croissance et le développement économiques pour la croissance démographique projetée de jusqu'à 1,5 milliard d'ici à 2050. L'innovation humaine continue de fournir la technologie pour faire face aux problèmes, et la mobilisation de ressources est donc essentielle. Bien que l'Afrique soit riche en biodiversité, celle-ci est en rapide déclin. Les ressources génétiques de l'Afrique sont envoyées à d'autres parties du monde, où elles sont numérisées, documentées et formalisées sans reconnaissance ou dû partage des avantages. La région est vouée à une vision panafricaine d'une région intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique au niveau mondial grâce à son Agenda 2063. Le but est de bâtir des économies durables sur le plan de l'environnement et résilientes face aux changements climatiques en utilisant la science, la technologie et l'innovation.

22. Prenant la parole au nom du Groupe de pays hyperdivers animés du même esprit, le représentant de la Malaisie a dit que son groupe encourage la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Lors de sa réunion ministérielle le 15 novembre à Charm el-Cheikh, elle a adopté une déclaration axée, entre autres, sur l'intégration de la biodiversité, l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité, la Zero Extinction Initiative, le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et la mobilisation des ressources. Il a souligné les progrès accomplis par son groupe dans la réalisation de l'Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité, ajoutant que celui-ci réitérait son rôle de mécanisme propre à promouvoir les intérêts communs et les priorités relatifs aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et ses protocoles, ainsi que d'autres instances liées à la diversité biologique et aux services écosystémiques.

#### **Déclarations liminaires additionnelles**

23. La représentante du Indigenous Women's Biodiversity Network (réseau des femmes autochtones sur la biodiversité) a appelé l'attention sur la perte des langues autochtones, qui sont directement liées à la biodiversité en fournissant des connaissances sur des systèmes écologiques et culturels divers. Le réseau est préoccupé par l'expansion continue de l'exploitation minière, de la construction de méga-barrages, l'exploitation forestière et l'extraction dans leurs territoires, qui leur fournissent des aliments et la médecine traditionnelle. Les connaissances traditionnelles des femmes dans les domaines de l'artisanat, de l'ethno-tourisme et de la cuisine a réellement favorisé le développement social et économique dans

certaines communautés autochtones, éliminant la pauvreté sans introduire des industries ou des activités externes. Elle a prié instamment les Parties de prendre ces exemples en considération lors de la planification du cadre pour l'après-2020. Le réseau est alarmé par le taux des émissions de noir de carbone et par la pollution par le mercure, et une collaboration plus étroite est nécessaire entre les femmes autochtones, les gouvernements et les autres dans ce contexte. Malheureusement, les peuples autochtones ne sont pas reconnus dans certains pays, et les femmes autochtones dans maintes régions subissent diverses formes de violence. Elle a accueilli avec satisfaction la mention du consentement préalable donnée librement et en connaissance de cause dans les documents de la Convention, car les femmes autochtones sont souvent privées de ce droit humain. Les langues autochtones, les systèmes de connaissances, l'épistémologie, la cosmologie, les terres et les eaux sont tous des systèmes de soutien solides pour développer un rapport holistique avec la planète.

24. Le représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité a remercié les gouvernements de l'Égypte, de l'Allemagne, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Norvège pour leurs contributions au Fonds volontaire pour soutenir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à la présente réunion et au Sommet Nature et Culture tenu à Charm el-Cheikh du 22 au 24 novembre 2018. Les peuples autochtones et les communautés locales ont apporté des solutions aux stratégies mondiales pour la protection de la biodiversité et la réalisation des Objectifs de développement durable ; l'absence de mécanismes de financement durable pour leur participation est problématique. Les peuples autochtones sont préoccupés par la perte de biodiversité et les dangers auxquels ils sont confrontés dans leur défense de la nature, mais sont prêts à œuvrer à assurer le succès de la formulation du cadre de la biodiversité pour l'après-2020 et à nouer un partenariat véritable afin de réaliser la vision 2050 de vivre en harmonie avec la nature.

25. La représentante de CBD Alliance a déclaré que la capacité de la terre de se régénérer est une limite qui devrait être respectée. Un changement systémique fondamental est nécessaire, ce qui signifie qu'il faut convenir de limites concrètes, assorties d'échéances, des activités qui détruisent la nature. L'intégration ne doit pas être utilisée pour exonérer les grandes entreprises, les pollueurs à grande échelle ne doivent pas influencer la politique et les pays ne doivent pas utiliser la présente réunion pour « verdier » leur image. Les entreprises doivent être tenues responsables des dommages qu'elles causent, au moyen de mécanismes de respect des obligations. La nature n'est pas un bien monétaire et il faut mettre fin aux solutions fausses telles que les compensations. Il faut désinvestir de tous les secteurs qui causent la destruction de l'environnement et que les Parties approuvent et appliquent une procédure propre à gérer et éviter les conflits d'intérêt. Les inégalités et les asymétries causées par le système du développement ne doivent pas se poursuivre, et les efforts après 2020 doivent être menés par des parties prenantes telles que les femmes, les peuples autochtones, les communautés locales et les jeunes, qui souffrent tous déjà des effets de l'inaction actuelle : ils méritent la justice réparatrice. Le principe de précaution doit être appliqué et le consentement préalable donné en connaissance de cause doit être renforcé ; toute libération de la technologie d'extermination génétique que l'on appelle le forçage génétique doit cesser. L'utilisation de l'information de séquençage numérique sans partage des avantages est non seulement inéquitable, mais aussi une menace à long terme. Elle a exhorté les Parties à développer un système plus équitable et les a invité à reconstituer un groupe d'experts techniques sur le risque. Il est estimé que 80% de la biodiversité restante du monde est située dans les territoires et terres des peuples autochtones et des communautés locales, et il importe de faire plus pour soutenir ces communautés dans leurs propres efforts pour gouverner, gérer, protéger et conserver collectivement leurs territoires.

26. La représentante du réseau Global Youth Biodiversity Network (GYBN) a dit que les inégalités et les asymétries de pouvoir avaient augmenté dans l'économie politique mondiale avec la propagation d'un modèle de gouvernance fondé sur la peur et la répression. Ce système est une cause fondamentale de la perte de biodiversité, dont l'impact direct est la marginalisation des groupes vulnérables tels que les jeunes, les femmes, les peuples autochtones et les communautés locales. Ils ont perdu confiance dans leurs dirigeants politiques et veulent participer directement à tous les processus de façonnement du programme de la biodiversité après 2020. Elle a invité tous les gouvernements à penser à la jeunesse en tant que partenaire stratégique dans la conception, la mise en œuvre et la notification des initiatives nationales

d'application de la Convention. Le GYBN a récemment tenu cinq ateliers régionaux sur le renforcement des capacités de la jeunesse, prévoit d'en tenir deux autres en 2019 et espère organiser d'autres ateliers dans les autres régions du monde. Elle a prié instamment les gouvernements de collaborer avec le GYBN et de faire avancer son programme.

27. Anne Larigauderie, Secrétaire exécutive de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) a dit que la présente réunion était une étape importante en raison de l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Plan stratégique pour la diversité biologique et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et de la planification du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Elle a rendu compte des activités de l'IPBES et du programme de sa septième session, qui aura lieu du 29 avril au 4 mai 2019 à Paris, et qui adopterait le prochain programme de travail de l'IPBES à l'horizon 2030. Les travaux ont aussi commencé sur l'évaluation des nombreuses valeurs de la nature et de ses avantages, et l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages. Les premières versions de ces évaluations seront disponibles au cours de 2019, et un appel de candidatures actuellement ouvert pour la nomination d'experts pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes.

---

*Annexe III***DIALOGUE INTERACTIF SUR « LES APPROCHES VISANT À PROMOUVOIR LA VIE EN HARMONIE AVEC LA NATURE »**

1. À la 3<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion de la Conférence des Parties, le 20 novembre 2018, un dialogue interactif a eu lieu sur le thème « Approches visant à promouvoir la vie en harmonie avec la nature ». Après un exposé liminaire intitulé « Fragments d'extinction » présenté par l'artiste sonore et chercheur M. David Monacchi, s'inspirant de la recherche sur le terrain dans les dernières zones restantes de forêt pluviale primaire équatoriale intacte, le dialogue a été entamé par un panel de quatre experts provenant du système des Nations Unies, [Thorgeissen] du milieu scientifique [Leadley and Wei], des peuples autochtones et des communautés locales, [Josefa] qui ont chacun présenté leurs points de vue sur le thème. Le dialogue a été dirigé par la Secrétaire exécutive.

**A. Exposés du panel**

*M. Paul Leadley, professeur d'écologie, Université Paris-Sud, France*

2. M. Leadley a présenté une vue d'ensemble des travaux d'une communauté grandissante de scientifiques sur des modèles et des scénarios qui pourraient aider à ouvrir la voie à la réalisation de la Vision 2015 du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Les récentes recherches ont confirmé que la plupart des indicateurs de biodiversité actuels, y compris ceux qui prennent en compte les actions entreprises dans le cadre de la Convention, confirment la nécessité urgente de déployer des efforts plus ambitieux non seulement pour freiner le déclin, mais aussi pour l'inverser. De nouveaux indicateurs ont été suggérés, tels que les tendances des populations d'espèces sauvages, l'état de conservation et l'intégrité biotique des écosystèmes, qui permettent de tracer des courbes hypothétiques et projeter dans l'avenir sur la base des observations et des modèles et scénarios. Les extrapolations statistiques des indices de tous les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, par exemple, ont montré que le déclin de l'état de la biodiversité s'est poursuivi au fil du temps malgré l'augmentation des efforts déployés pour remédier au problème, en raison des pressions croissantes exercées sur la biodiversité. Pendant ce temps, la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, qui utilise de nouveaux scénarios de durabilités appelés « scénarios de Rio+20 » pour souligner les résultats futurs souhaités, a précisé clairement que la capacité d'évaluer les tendances au niveau mondial est seulement apparue au cours des cinq dernières années.

3. En ce qui concerne la question de savoir ce qu'il faudrait faire pour rendre les résultats plus positifs, les travaux de recherche actuels, y compris ceux qui sont soutenus par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), ont montré qu'aucune mesure unique suffira et qu'il est indispensable d'identifier un portefeuille de mesures pour lesquelles l'utilisation de modèles et de scénarios est essentielle. Bien que l'approche du statu quo puisse mener à la stabilisation des indicateurs de biodiversité, il est probablement nécessaire de faire plus. Il existe plusieurs moyens de réaliser la durabilité, au moyen, par exemple, de changements technologiques et de changements dans les habitudes de consommation, et la réponse est de s'efforcer d'élaborer un portefeuille qui comporte un mélange de mesures de conservation traditionnelles de protection des espèces et des écosystèmes, qui doit se poursuivre ; d'efforts pour promouvoir la production et la consommation durable et l'utilisation durable de l'eau ; et la restauration des écosystèmes, sans laquelle les tendances ne pourront jamais être améliorées. Un scénario en ce qui concerne le portefeuille consiste à réaliser tous les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité afin de rendre la planète entière plus favorable à la biodiversité, plutôt que d'adopter l'approche couvrant la moitié du globe qui, entre autres choses, augmente grandement le risque de conflit dû à l'approvisionnement alimentaire. Les pays ont de nombreuses options pour décider de la façon de procéder la plus appropriée, y compris non seulement des solutions technologiques, mais des solutions technologiques, telles que la réduction du déboisement et la promotion du boisement, qui dépendent du contexte national et local dans lequel elles seront mise en œuvre.

*Mme Josefa Cariño Tauli, co-coordonnatrice de la Division d'Asie du Sud-Est du Global Youth Biodiversity Network, Philippines*

4. Mme Cariño Tauli, membre du groupe Igorot de peuples autochtones, a noté le manque de progrès dans la réalisation des objectifs à l'horizon 2020 au titre de la Convention, soulignant qu'il est important de résister à la tentation de reporter l'action jusqu'au plan stratégique de la période après 2020 et que des mesures doivent être prises sans tarder pour remédier à la crise de la biodiversité.

5. Guidés par leurs valeurs et pratiques traditionnelles, les peuples autochtones œuvrent depuis des milliers d'années à assurer l'utilisation et la gestion durable des ressources naturelles pour la survie des générations actuelles et futures. En tant que gardiens de la biodiversité, les peuples autochtones et les communautés locales font collectivement progresser les efforts pour réaliser les objectifs fixés dans le Plan stratégique et les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et le soutien de leurs actions est l'un des moyens les plus efficaces de parvenir à cette fin. Cependant, les principaux efforts de conservation les excluent de la solution, ce qui constitue une violation de leurs droits humains aux terres, à la vie, au consentement préalable donné en connaissance de cause, et à un environnement sûr et sain. Une approche fondée sur les droits qui respecte et protège les territoires des peuples autochtones est essentielle à la réalisation de la Vision 2050 de s'assurer que les populations vivent en harmonie avec la nature. La pleine intégration des systèmes et des pratiques des peuples autochtones dans la Convention permettrait de tirer parti des systèmes d'agriculture agroécologique traditionnels pour trouver des solutions aux pratiques actuelles de production et de consommations non durables, de gérer de manière efficace le réseau actuel d'aires protégées, d'intégrer la biodiversité dans le développement économique, de promouvoir la conservation des langues locales, et, de ce fait, de la diversité culturelle et linguistique, et d'aborder la question critique de la justice sociale et de l'égalité.

6. L'apprentissage et les échanges intergénérationnels sont indispensables à la transmission des connaissances des aînés à la jeunesse, mais ce n'est pas juste un processus à sens unique : les aînés ont aussi beaucoup à apprendre des jeunes. En tant qu'héritiers de connaissances, les jeunes autochtones et du monde entier ont la responsabilité de détenir ces connaissances pour les générations futures et de contribuer ainsi à l'adaptabilité et à la résilience de leurs communautés. Elle a prié instamment les aînés à écouter et faire confiance aux nouvelles idées, aux nouvelles compétences et à l'énergie de sa génération. Les jeunes et les enfants sont particulièrement vulnérables aux pénuries de nourriture et d'eau, à la guerre, aux catastrophes environnementales, au chômage, au crime et à la pauvreté, et ils devraient avoir une chance de participer à la prise de décisions sur les problèmes qui les touchent et de contribuer aux efforts déployés pour faire face à la crise environnementale et permettre aux populations de vivre en harmonie avec la nature.

*M. Fuwen Wei, professeur d'écologie des espèces sauvages et de biologie de conservation, Institut de Zoologie, Académie chinoise des sciences, Chine*

7. Dans un exposé intitulé « Comment garantir l'unité de la nature et de l'homme – civilisation écologique », M. Wei a appelé l'attention sur le fait que le Gouvernement chinois, en réponse aux avertissements du milieu scientifique concernant la nécessité de remédier à une crise environnementale qui a conduit la Terre au bord de la sixième extinction massive de la vie végétale et animale, a proposé d'adhérer au concept d'une civilisation écologique : une forme de civilisation comprenant la dépendance préhistorique de l'humanité de la nature, sa transformation et subjugation de la nature lors des révolutions agricole et ensuite industrielle, et son respect et sa protection actuels de la nature grâce à la mise en œuvre coordonnée de moyens innovants et écologiques de développement durable dans la poursuite d'une vie plus stable et saine.

8. La plupart des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ne seront probablement pas atteints d'ici à 2020, peut-être en raison des normes trop ambitieuses établies et des conflits entre les objectifs de conservation et les objectifs de développement. Jusqu'à présent, le but des aires protégées s'est limité à la protection de la biodiversité et des écosystèmes menacés sans tenir compte des êtres humains. Étant donné que les humains ne peuvent vivre sans la sécurité des aliments, de l'eau propre et de l'air pur fournie par les écosystèmes, il importe de forger un lien entre l'humanité et la nature. À cette fin, les aires protégées



pourraient être redéfinies en tant que zones de production essentielles à la survie humaine et au développement social, ce qui pourrait aider à sensibiliser le public et encourager la participation active de la société civile.

9. Comme, selon les prévisions, la population mondiale devrait atteindre 10 milliards d'habitants d'ici à 2050 et que la quantité de terres disponibles diminue, la question est de savoir combien d'attention accorder à la conservation de la nature. La réponse est, bien sûr, autant que possible, et la Chine, qui a réussi à sauver le panda géant de sa quasi extinction due à la fragmentation et réduction de son habitat, par exemple, comme l'a montré le fait que l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a changé l'état de l'espèce de « menacé d'extinction » à « vulnérable », suggère une nouvelle approche pour identifier le point auquel un juste équilibre doit être trouvé entre le but de conserver la nature et d'autres objectifs. La soi-disant « proportion de la nature » ou concept de « N% » a été développée comme moyen scientifique d'établir la part de zones naturelles à l'échelle mondiale ou nationale requise pour assurer la survie de l'humanité d'une part, recenser les zones de grande diversité biologique d'autre part. La survie de l'humanité est donc considérée comme un but fondamental. L'Académie chinoise des sciences, qui a déjà lancé un projet pour créer un réseau mondial de recherche N%, est en train d'élaborer un système de calcul et d'indicateurs de N%, et recherche des moyens d'intégrer ce concept dans la prise de décisions politiques, la législation et la réglementation du pays, entreprise pour laquelle le travail d'équipe sera essentiel.

*M. Halidor Thorgeissen, ex Directeur principal de la stratégie de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conseiller stratégique auprès de la Secrétaire exécutive sur le processus de l'après-2020*

10. Donnant un contexte à ses observations, M. Thorgeissen, a rappelé que l'Accord de Paris fixe la limite supérieure du réchauffement de la planète à 2°C, et avec la stabilisation, idéalement plus proche de 1,5°C, et que l'effet global des contributions des parties à l'objectif d'atténuation en résultant est lié à l'objectif à long terme par un exercice d'évaluation quinquennal. Dans son message principal, il a déclaré que le nouveau Plan d'action mondial sur le climat continue d'offrir de grandes possibilités de promouvoir un esprit de coopération entre toutes les parties prenantes. Dirigé par un sens de l'urgence et l'appréciation des avantages concrets d'une action précoce, il a déjà inspiré une volonté collective de progresser rapidement et baissé le seuil de l'action politique en permettant aux gouvernements d'avancer en partenariat. Il a également fourni un point de départ aux entreprises. Certaines des mesures innovantes déployées dans ce contexte pourraient être adaptées aux objectifs relatifs à la biodiversité. Elles comprennent notamment la création d'une plateforme en ligne sur laquelle les intervenants non étatiques peuvent rendre compte des résultats, la publication d'un annuaire mettant en exergue les réussites et les tendances, et l'organisation de conférences des parties annuelles, qui servent de forums utiles pour la création de partenariats et l'échange de résultats.

11. Des étapes importantes ont été franchies sur la voie de l'Accord de Paris cependant, premièrement avec l'objectif d'intensifier l'action climatique avant 2020, ce qui a suscité des efforts systématiques pour trouver des solutions dans les secteurs clés. Le Sommet des Nations Unies sur le climat, qui a eu lieu en septembre 2014 a ensuite mobilisé des coalitions d'action et encouragé la participation des dirigeants commerciaux, créant une dynamique qui a par la suite été dirigée vers le Programme d'action Lima-Paris, sur lequel sont essentiellement fondées le grand nombre d'actions en cours pendant les négociations finales de l'Accord de Paris. Un parallèle peut en fait être établi entre le Programme d'action de Charm el-Cheikh pour la nature et la population et ce programme d'action, qui a renforcé l'unité d'intention et le soutien général d'un accord ambitieux. En outre, la nécessité d'un tel accord a été soulignée par le fait de savoir que la somme totale des contributions déterminées au niveau national serait insuffisante pour réaliser l'objectif prévu. Notant que de nombreuses mesures climatiques produisaient des résultats importants pour la biodiversité, il a souligné que les paroles doivent se traduire par l'action afin de libérer les énormes possibilités inexploitées de relever les défis liés à la biodiversité.

## B. Dialogue interactif

12. Après avoir résumé les principaux messages des exposés, la Secrétaire exécutive a invité les participants à poser des questions aux membres du panel.

13. En réponse à une observation faite par un représentant de l'Égypte, M. Thorgeissen a dit le rapport des humains avec la nature était certes de la plus haute importance, mais qu'il devrait être redirigé de sa direction actuelle vers une voie conduisant à plus de résultats souhaitables. En réponse à une question d'un représentant de la Suisse concernant la forme du processus menant à l'Accord de Paris, il a dit que le partenariat établi en 2014 entre les présidences sortantes et les nouvelles présidences de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Équipe de soutien sur les changements climatiques du Secrétaire général des Nations Unies et le secrétariat de la CCNUCC dans le but de faire avancer le Programme d'action Lima-Paris avait été purement informel. Des journées thématiques avaient été organisées à Paris pendant la Conférence des Parties à la Convention-cadre, dans le but principal d'offrir l'occasion de présenter des rapports d'activité ou d'annoncer de nouvelles initiatives. Les Parties avaient accueilli favorablement cette approche informelle, avec pour résultat que celle-ci a été instituée comme moyen de faciliter l'action dynamique et les efforts de coopération dans la poursuite des objectifs fixés. D'autre part, cela avait augmenté les besoins de capacité du lieu de conférence, ce qui avait des conséquences pour ceux qui hébergeaient les conférences des Parties. En outre, le fait que les présidences sortantes et nouvelles successives désignaient chacune un champion du climat de haut niveau pour stimuler l'action sur le climat était utile. Une autre mesure valable a été la création du portail des partenariats de données pour la zone des acteurs non étatiques pour l'action climatique (NAZCA), hébergé par le secrétariat de la CCNUCC, qui a présenté la gamme d'actions diverses entreprises à l'échelle mondiale pour lutter contre les effets des changements climatiques. Bref, les initiatives mentionnées n'avaient pas été négociées en tant que telles, mais plutôt suscitées par la réalisation que des efforts collectifs étaient nécessaires pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

14. En réponse à une question d'un représentant du Liberia concernant l'effet d'affaiblissement des décisions politiques sur l'Accord de Paris, il a dit que la déclaration d'une Partie qu'elle avait l'intention de se retirer de l'Accord n'avait eu aucun effet sur le taux de ratification d'un instrument qui était déjà entré en vigueur en un temps record. En effet, en rapport avec la compréhension grandissante de la nécessité de l'action climatique, le soutien politique de l'Accord s'était intensifié et se poursuivait avec la même détermination. Toutes difficultés politiques associées à l'Accord étaient dorénavant étroitement liées aux choix nationaux à faire concernant des questions telles que l'infrastructure, la décarbonisation et l'occupation des sols.

15. En réponse à une question d'une représentante du Canada sur les enseignements à tirer de l'expérience de la CCNUCC de la conduite et de la structuration d'un processus d'élaboration d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 transparent, inclusif et dirigé par les Parties, il a dit que les négociations de l'Accord de Parties avaient été pleinement dirigées par les Parties, conformément à l'accord convenu à la dix-septième session de la Conférence des Parties, et qu'elles avaient été menées au sein d'un organe subsidiaire spécial créé par la Conférence et coprésidé par un pays en développement et un pays développé. Il importe de noter que la Conférence des Parties se réunit tous les ans, que les ministres gouvernementaux fournissent des orientations politiques et prennent de temps à autre une part active aux négociations. Entretemps, les ministres ont aussi des occasions de discuter entre eux à des réunions informelles organisées pendant toute l'année et hébergées par les présidences successives et appuyées par les gouvernements. Les premiers échanges étaient axés sur la nature conceptuelle du processus, notamment la nécessité, entre autres, des bilans, d'un cycle d'ambition et d'un cadre de mesure, enregistrement et vérification transparent. Une étape importante a été franchie à mi-parcours à la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, lorsqu'il a été convenu, en s'éloignant des pratiques coutumières de la diplomatie internationale, que les contributions prévues déterminées au niveau national seraient communiquées avant que l'accord final aient été conclu. L'étape finale critique a été franchie à la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties, lorsque l'organe subsidiaire spécial, après avoir achevé ses travaux, a communiqué l'état des négociations au président de la Conférence, qui a ensuite

convoqué une réunion des ministres pour résoudre toutes questions en suspens. Les coprésidents ont alors aidé à structurer le texte de négociation et plusieurs ateliers de session ont été tenus pour étudier des éléments essentiels. Les autres contributions ont été minimales en raison de l'intensité des échanges intergouvernementaux.

16. Répondant à une question d'un représentant de la Suisse concernant l'élaboration d'indicateurs appropriés, M. Leadley a dit qu'un bon principe de départ était de veiller à ce que les indicateurs puissent être modélisés dans l'avenir tout en mesurant des aspects clés de la biodiversité. Des exemples d'indicateurs répondant à ces critères comprennent notamment les changements de population qui peuvent être suivis au moyen de l'Indice Planète Vivante ; l'état de conservation, qui peut être suivi au moyen de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN ; et l'intégrité de la biodiversité, qui peut depuis peu être suivie. Les indicateurs peuvent aussi être calculés pour des taxons spécifiques, de manière hiérarchique, à des échelles spatiales, nationales, régionales et mondiales multiples.

17. En réponse à un commentaire d'un représentant du Maroc concernant le caractère timide des mesures prises jusqu'à présent pour lutter contre la perte de biodiversité, et suite à un autre commentaire d'un représentant de la Coalition mondiale des forêts, il a dit que les discussions sur l'utilisation de scénarios et de modèles avaient confirmé que la situation actuelle nécessite des changements qui doivent absolument être transformateurs. Les approches de statu quo ne suffisent pas et un ensemble d'actions est essentiel pour ouvrir la voie à un avenir positif et la réalisation de la Vision 2050 ; chaque action de l'ensemble nécessiterait un changement transformateur, et le fait que l'accent passe aux scénarios et aux modèles à l'échelle mondiale ne veut pas dire que les changements doivent venir d'en haut – dans de nombreux cas, les changements doivent être le produit d'un processus ascendant.

18. Répondant à la question sur les indicateurs posée précédemment, M. Wei a expliqué que le pourcentage N était un nouveau calcul statistique conçu dans le but de bénéficier aux générations futures et d'indiquer les besoins alimentaires, d'air et d'eau propre des humains, ce qui varie inévitablement d'un pays à l'autre. L'échelle associée doit être développée dans le cadre d'un processus ascendant afin d'attirer le plus large soutien possible de la part des parties prenantes.

19. En réponse à une question posée par un représentant de l'Uruguay sur la question de savoir si les efforts de conservation devraient se concentrer sur la protection de 100% du territoire, il a dit que l'action pour protéger la nature doit être considérée comme le point de départ de la recherche d'un équilibre entre la conservation et le développement et que ce n'est qu'alors que l'attention pourra être accordée à la protection de la civilisation humaine. L'unité de la nature et de la population est un élément clé et un environnement sain est un atout inestimable. Les pays doivent aussi avoir en place leur propre cadre institutionnel, législation et réglementation particuliers à leur contexte avant de mettre à profit le concept de civilisation écologique, et les pays en développement en particulier auraient des difficultés à déterminer le chiffre du pourcentage N, fondé sur la demande de conservation environnementale.

20. En réponse à un commentaire d'un représentant de l'Union africaine sur l'importance d'accorder la priorité au partage juste et équitable des avantages afin d'encourager les peuples autochtones et les communautés locales à participer à la conservation de la nature et au développement durable, il dit que les gouvernements devraient s'efforcer de promouvoir des mesures telles que les paiements de transfert afin de s'assurer que les peuples autochtones dans les aires protégées jouissent des avantages du développement vert.

*Annexe IV***MANIFESTATIONS PARALLÈLES ET DÉCERNEMENT DE PRIX***Manifestations parallèles*

1. À la 2<sup>ème</sup> séance de la réunion, le 17 novembre 2018, M. Carlos Manuel Rodriguez, ministre de l'Environnement et de l'Énergie du Costa Rica, a fait rapport sur le Forum Affaires et Biodiversité, tenu juste avant la présente réunion. Les participants ont reconnu que la perte des écosystèmes et de la biodiversité met en danger le bien-être humain et sape les efforts de réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils sont aussi conscients du fait que les entreprises ont des incidences considérables sur la biodiversité et les services écosystémiques tout en étant dépendantes. Il existe des possibilités importantes de développer des outils financiers innovants et d'intégrer les objectifs relatifs à la biodiversité dans les plans de développement économique nationaux, ce qui pourrait engendrer des possibilités importantes de développer de nouveaux modèles commerciaux dans des secteurs économiques clés. Les gouvernements doivent reconnaître la réalité du monde des affaires et l'importance de politiques nationales et internationales claires et prévisibles pour permettre la planification et l'investissement des entreprises à long terme. La création des cadres politiques et réglementaires nécessaires contribuerait à intégrer la biodiversité et la durabilité dans les activités commerciales, mais cela nécessite un changement de discours pour souligner les possibilités économiques et utiliser un langage et des indicateurs que les entreprises comprennent. Un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 ambitieux devrait faire fond sur les bonnes pratiques existantes de gestion de la biodiversité, et la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement qui aura lieu du 11 au 15 mars 2019 devrait prendre des mesures pour créer un environnement favorable à l'intégration de la biodiversité et de la durabilité dans les activités commerciales.

2. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, plusieurs autres représentants ont fourni les points essentiels de manifestations auxquelles ils avaient participé.

3. Rendant compte des résultats du Sommet Nature et Culture tenu du 22 au 24 novembre 2018, Mme Ghanimat Azhdari du Centre du Développement durable et de l'Environnement (CENESTA) en Iran, a lu la déclaration finale du sommet (CBD/COP/14/INF/46).

4. Mme Cathy Oke, Vice-présidente de l'ICLEI (Administrations locales pour la durabilité), a rendu compte des résultats du sixième Sommet mondial de la biodiversité des gouvernements locaux et infrarégionaux sur le thème « Intégrer la biodiversité dans le développement urbain et régional », tenu les 23 et 24 novembre 2018. Elle a présenté les principaux points du Communiqué de Charm el-Cheikh pour l'action locale et infranationale pour la nature et la population 2018 (CBD/COP/14/INF/48), ajoutant que, comme l'avenir était urbain, sa circonscription soutenait une action accélérée vers le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. On se souviendra de la réunion de Charm El-Cheikh en tant que réunion clé sur la voie de veiller à ce que la biodiversité reçoive la même reconnaissance que les changements climatiques ont reçu à la suite de l'adoption de l'Accord de Paris de la CCNUCC le 12 décembre 2015.

5. Mme Sheila Wertz-Kanounnikoff, du Secrétariat du Partenariat de collaboration sur la gestion durable de la faune sauvage et la FAO, ont fait rapport sur le deuxième Forum de la faune sauvage, qui a eu lieu le 21 novembre 2018 sur le thème « Utilisation durable pour la conservation et les moyens de subsistance », avec la Commission de l'Union africaine. Le forum a réuni des parties prenantes du monde entier pour discuter des expériences et rechercher des solutions créatives en matière de santé et de sécurité des populations et de la faune sauvage. Plus de 170 participants sur place et 500 participants sur Facebook ont participé à des séances sur les sujets suivants : les populations et la faune sauvage : santé et sécurité ; partager la viande sauvage : résoudre les conflits entre les utilisations à des fins de subsistance et les utilisations à des fins commerciales ; de lieux en Afrique aux étagères de l'Asie : solutions à l'utilisation non durable et au commerce illégal de faune sauvage ; et la faune sauvage et la population en 2050 : vision de la gestion durable de la faune sauvage. Les débats contribueront à établir des priorités sur la gestion durable de la faune sauvage dans le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. Une vidéo animée intitulée « Ensemble, nous sommes plus forts » sur les travaux du partenariat a été présentée et Mme Paşca

Palmer a présenté le prix the biennial Markhor du International Council for Game and Wildlife Conservation (Conseil international pour la conservation du gibier et de la faune sauvage) (CIC) à l'Agemce finlandaise de la Faune sauvage pour son projet « LIFE+ Return of Rural Wetlands » visant à veiller ce que les zones humides continuent à faire partie du « paysage vivant » de la Finlande. La Hongrie a annoncé son intention d'héberger un Forum de la Faune sauvage à Budapest en 2021.

6. Mme Lily Rodríguez a rendu compte du quatrième Forum de la Science, organisé par l'Union internationale des sciences biologiques conjointement avec la Commission européenne avec le soutien du mécanisme européen de connaissances et d'apprentissage pour améliorer l'interface politique-science-société sur la biodiversité et les services écosystémiques (EKLIPSE), l'Institut interaméricain de recherche sur les changements planétaires et le Secrétariat de la Convention. Les débats avaient porté sur les défis liés à l'opérationnalisation des transitions et des changements transformateurs pour réaliser la Vision 2050. Des efforts gigantesques, solides, sont nécessaires à tous les niveaux pour soutenir la santé et une meilleure vie pour la société humaine. Les principaux changements seront sociaux, l'intégration de la biodiversité en vue d'assurer un équilibre entre le développement et la conservation et la création de connectivité écologique sociale et politique. La notion que l'on peut remédier aux problèmes mondiaux par des solutions locales exigera des modèles de communication, de politique et de gouvernance plus efficaces. De tels changements sociopolitiques nécessitent l'intégration des sciences naturelles et sociales afin de trouver des réponses claires pour la prise de décisions, en accordant autant d'importance aux connaissances locales et traditionnelles. La Vision 2050 devrait être multidimensionnelle, comprenant la nature pour la nature, la nature pour la société et la nature en tant qu'élément des cultures, recherchant l'équilibre afin de parvenir à une vision commune de la vie en harmonie avec la nature. La prévention d'extinctions, l'inversement du déclin, la préservation de l'intégrité et la restauration des écosystèmes ne seront pas suffisantes, et la priorité doit être accordée aux principaux facteurs de la perte de biodiversité, qui sont souvent externes. Les solutions fondées sur la nature sont l'un des meilleurs moyens de relier les programmes mondiaux tels que les ODD et les changements climatiques. Deux types d'intervention – progressive et radicale – seront nécessaires. Les engagements mondiaux doivent concorder avec les politiques locales et nationales, et la biodiversité doit être intégrée dans les silos sectoriels. La science devrait expliquer les compensations entre le développement et la conservation et identifier les seuils qui assurent une utilisation durable de la biodiversité. L'Union internationale des sciences biologique recommande des conditions favorables, telles que la sensibilisation et l'information pour mesurer les progrès et le financement des solutions économiques pour la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

7. Mme Marie-Claire Cordonier Segger, Centre de droit international du développement durable et l'École de droit international du développement durable, a fait savoir que les Parties et les observateurs de la Convention et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement sont en train de réunir une communauté de pratique mondiale du droit et de la gouvernance de la biodiversité afin de soutenir l'application de la Convention et des ODD. Des réformes juridiques et institutionnelles soigneusement conçues et loyalement appliquées pourraient éliminer les obstacles à la réalisation de la Convention. La deuxième Journée du droit et de la gouvernance de la biodiversité a porté sur les innovations, les expériences partagées et une marche à suivre dans l'intégration de la biodiversité dans d'autres secteurs au moyen du droit, de la participation du public, de l'accès à l'information et des évaluations environnementales, y compris l'évaluation environnementale stratégique. Des outils juridiques et de gouvernance, y compris les approches fondées sur les droits et les traités autochtones, seraient utiles à la réalisation du Plan stratégique 2020. Des mesures juridiques pourraient fournir un cadre aux technologies émergentes et contribuer aux objectifs du Protocole de Nagoya. Plus de 320 traités et organisations internationaux sont actifs dans le domaine de la biodiversité et des écosystèmes, et les mécanismes de droit et de gouvernance pourraient être utilisés pour améliorer la coordination et la cohésion entre eux. Cette manifestation avait pour objectifs de partager les défis, mécanismes et bonnes pratiques juridiques et institutionnels ; catalyser l'échange de connaissances afin de trouver de nouvelles approches et la compréhension ; et soutenir l'innovation juridique et politique, l'action et le développement des capacités pour l'application de la Convention.

*Prix MIDORI pour la biodiversité 2018*

8. À la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018, une cérémonie a eu lieu pour décerner le prix MIDORI pour la biodiversité 2018. Mme Pasca Palmer a décerné le prix et un film a été montré sur les travaux des gagnants de 2018 : Mme Kathy MacKinnon, présidente la Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ; M. Assad Serhal, Directeur général de la Société pour la protection de la nature au Liban ; et M. Abdul Hamid Zakri, coprésident du Malaysian Industry-Government Group for High Technology. M. Hamdallah Zedan du Gouvernement égyptien a formulé quelques commentaires en conclusion.

*Prix Pathfinder pour l'innovation et la conservation de la nature*

9. À la 2<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 17 novembre 2018, une cérémonie a eu lieu pour décerner le prix Pathfinder pour l'innovation et la conservation de la nature 2018, créé pour reconnaître les solutions excellentes et innovantes de financement des aires protégées et conservées. M. Trevor Sandwith, Directeur du Programme mondial sur les aires protégées de l'UICN et Mme Midori Paxton, chef des Ecosystèmes et de la Biodiversité du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont présenté les prix, qui ont ensuite été décernés :

- Gagnant : Prespa Ohrid Nature Trust (PONT), pour la création d'un financement à long terme utilisé également pour attirer le cofinancement pour d'importantes activités de conservation
- Deuxième prix : Assist Social Capital CIC for Oasis, pour l'ouverture de l'accès à des sources de revenus indépendantes durables
- Mention spéciale : Mme Candice Stevens de BirdLife Afrique du Sud et du Gouvernement de l'Afrique du Sud, pour des incitations fiscales liées à la biodiversité pour le réseau d'aires protégées de l'Afrique du Sud.
- Mention spéciale : Fondation Masungi Georeserve aux Philippines, pour le modèle Georeserve : Ingénierie attentive comme moyen de renforcer la valeur et le revenu du tourisme durable dans les zones de conservation.

*Prix du Centre d'échange 2018*

10. À la 5<sup>ème</sup> séance plénière de la réunion, le 25 novembre 2018, une cérémonie a eu lieu pour décerner le prix du Mécanisme d'échange 2018. Avant la remise des prix, la réunion a rendu hommage à M. Olivier de Munck, qui avait dirigé le développement du Centre d'échange, et qui est décédé plus tôt cette année. Il y avait deux catégories de prix : la première catégorie pour les Parties qui ont créé leur centre d'échange national avant la treizième réunion de la Conférence des Parties, et la deuxième catégorie pour celles qui ont créé leur centre d'échange entre la treizième et la quatorzième réunion de la Conférence des Parties. Chaque prix est a été décerné en trois catégories : or, argent et bronze. Les prix suivants ont été décernés :

- Deuxième catégorie : Or : Indonésie
- Deuxième catégorie : Argent : Sri Lanka
- Deuxième catégorie : Bronze : Guinée-Bissau
- Première catégorie : Or : Burundi
- Première catégorie : Argent : Colombie
- Première catégorie : Bronze : Maroc
- Mention spéciale avec certificat de mérite : Canada, Guatemala, Honduras et Malaisie